

Compte
Administratif
2021

CA
2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PARTIE I. LES ACTIONS DU TERRITOIRE EN CHIFFRES : VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	4
A. Budgets consolidés (synthèse)	8
B. Budgets consolidés (détails).....	11
PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	20
A. Des recettes de fonctionnement post covid qui retrouvent une dynamique	21
B. Des dépenses de fonctionnement maitrisees malgré Un rebond post covid	29
C. Les soldes d'épargne.....	42
PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44
A. Des dépenses d'investissement toujours soutenues.....	45
B. Le mode de financement des investissements marque par des subventions plus importantes	50
C. la dette et sa gestion: un endettement maitrisé	51

INTRODUCTION

Le présent rapport traduit les incidences budgétaires d'une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire qui n'a toutefois pas empêchée la réalisation de nombreux investissements. L'année 2021 aura notamment été marquée par la finalisation de la réhabilitation du stade Tribut, la rénovation et l'aménagement de la voirie ou encore le soutien des entreprises dans le cadre de la crise sanitaire. La Communauté Urbaine de Dunkerque a su par ailleurs mener ces actions dans un cadre budgétaire contraint marqué par l'impact négatif de la COVID qui est venue perturber la dynamique amorcée au cours du mandat précédent, et inciter la Communauté Urbaine de Dunkerque à engager une démarche d'autant plus volontariste en faveur du développement de son territoire afin de préparer les enjeux de demain.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la collectivité en 2021 (baisse des dotations de l'Etat, contribution au Fonds National de Péréquation...), comme sur les communes membres. Ainsi, la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et des fonds de concours (FIC).

Par ailleurs, l'année 2021 aura également été consacrée à l'adoption du nouveau pacte fiscal et financier pour 2021-2026 entre la communauté urbaine et ses communes membres. Le montant de la DSC a été recalculé à l'aide de nouveaux mécanismes permettant une valorisation de la DSC versée aux communes. La CUD continue de prendre en charge la totalité du fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes et aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

CA 2021

PARTIE I.

LES ACTIONS DU TERRITOIRE EN CHIFFRES :
VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET DE SON PROJET

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Carte d'identité

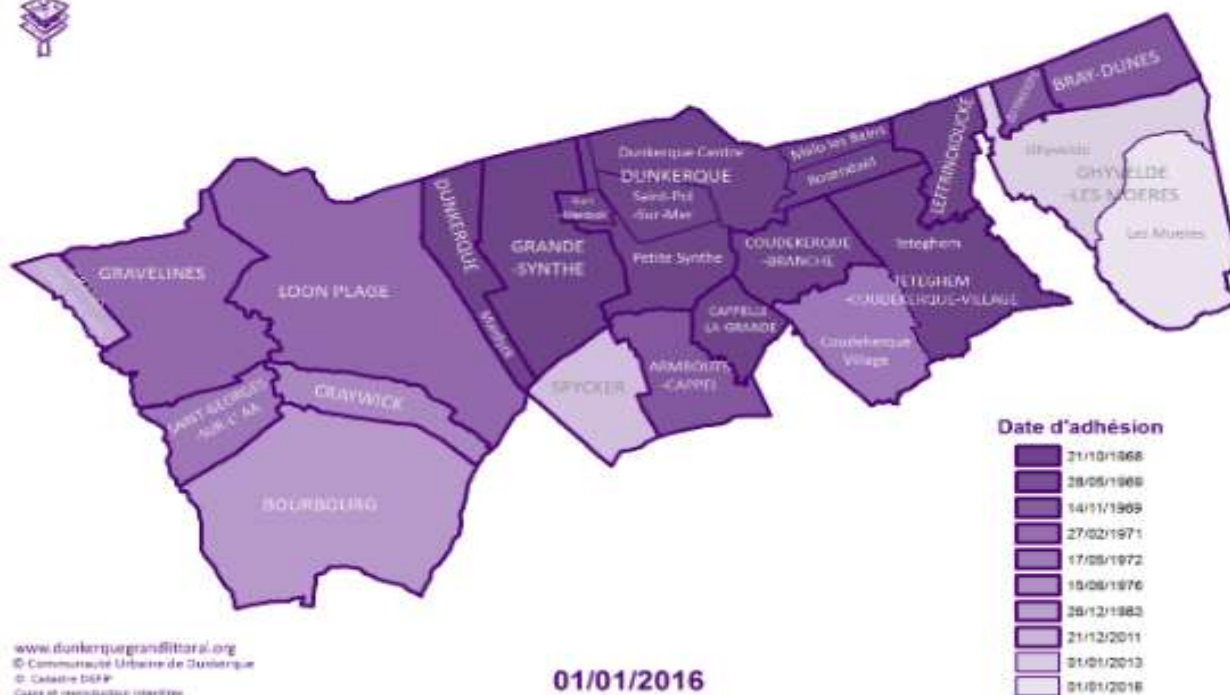
Population : 196 901 habitants
 Date de création : 21 octobre 1968
 Nature juridique : EPCI à fiscalité propre
 61 conseillers et conseillères communautaires
 Superficie : 306,73 km²
 Nombre de communes : 17



Chiffres clé 2021

Le budget : 550 M€
 Les dépenses de fonctionnement : 410 M€
 Les dépenses d'investissement : 140 M€
 Reversement aux communes : 166 M€
 Le montant des annuités d'emprunts : 37 M€
 Dette : 452,23 M€
 Nombre de budgets : 7 budgets dont 6 budgets annexes

Véhicules électriques	Mobilité	Logement social	Réseaux de chaleur et de froid
Numérique			Plan local d'urbanisme
Sport	Gaz et électricité	Aménagement territorial	Gestion des milieux aquatiques
Fourrière animale	Accessibilité	Gestion des déchets	Cohérence territoriale
Tourisme	Espaces Verts	Abattoirs	Cimetières et crématoriums
Stationnement	Accueil des gens du voyage		Assainissement
Défense contre l'incendie		Développement économique	Zones d'activité
Fourrière automobile	Eau potable et industrielle	Habitat	
Politique de la Ville	Equipements	Plan de déplacement	



Depuis, 2021 la rédaction d'un projet de territoire est engagée pour être formalisé d'ici la fin de l'année autour des axes suivants qui guident l'action communautaire :

Axe 1: Développer notre territoire

L'enjeu est de faire de Dunkerque une agglomération dynamique et plus attractive en poursuivant les actions de nos politiques publiques (développement économique, tourisme, projets urbains et mobilités, ...).

Axe 2: Innover et faire preuve d'audace sur notre territoire

L'enjeu est de préparer les mutations, gérer les transitions et inventer le territoire de demain. D'une part en améliorant le cadre de vie (en accélérant l'intégration dans nos politiques publiques des enjeux de santé, d'environnement,

etc, ...), d'autre part en répondant aux impératifs de la transition écologique et du développement durable.

Axe 3: Faire société à toutes les échelles du territoire

L'enjeu est de créer et recréer du lien social et le collectif à toutes les échelles du quartier de l'agglomération. De la gouvernance avec les partenaires du territoire, aux politiques événementielles. Il conviendra d'amplifier le développement de la participation citoyenne et des démarches d'éducation populaire.

BUDGETS CONSOLIDÉS (SYNTHESE)

TROIS MISSIONS ESSENTIELLES

La déclinaison du projet de territoire passe par la réalisation de 3 missions essentielles :

L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie...) qui relèvent de ses compétences juridiques et qu'elle développe soit directement, soit par voie de fonds de concours aux communes

L'animation du territoire, à travers des politiques de développement partenarial, qui ne procèdent pas directement de ses compétences historiques mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable...).

La garantie d'une cohésion territoriale. La CUD est ainsi le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les communes et partenaires. Le projet communautaire exprime cette vision. Des stratégies sectorielles la précisent, comme le Plan climat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat et de Déplacement, Les Etats Généraux de l'Environnement ou la nouvelle politique déchets.

Les dépenses consacrées à ces missions se répartissent sur 7 budgets

Budget principal : une faible dynamique des recettes et des dépenses

Ce budget supporte 75 % des dépenses effectuées en 2021, pour un montant de 397 M€.

Il se caractérise en 2021 par une réduction de son épargne brute de 4,5M€ sur son cycle de fonctionnement. Cette épargne reste néanmoins au-dessus de son niveau de 2019. Le taux d'épargne brute est en effet en 2021 sur ce budget principal de 10% en progression par rapport à 2019 de 0,8 point. Il se situe au-dessus du seuil minimum fixé en termes d'indicateur de bonne santé financière.

En investissement, le niveau des dépenses a diminué de 26,41 M€ en 2021. Toutefois en 2020, une opération de transfert des opérations liées à la voirie du réseau de bus à augmenter artificiellement le niveau d'investissement de 31M€. En tenant compte de cette opération, le niveau d'investissement du budget principal est

donc en progression de 4,6M€. Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est nécessaire au-delà des autres recettes d'investissements (subventions, FCTVA...) et la dette du budget principal fin 2021 s'élève à 332,2M€ contre 317,7M€ en 2020.

Budget des ordures ménagères : un budget qui s'équilibre pratiquement par ses propres recettes

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 9 % des dépenses totales pour 48,3M€

Sa principale recette est par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 29,7 M€. En 2021, ce budget annexe s'équilibre pratiquement par ses propres recettes. La contribution du

budget principal nécessaire est de 2,109M€ en 2021 (1,1M€ en 2020)

La dette du budget des ordures ménagères progresse pour atteindre 77,8 M€ fin 2021 contre 76,85 M€ fin 2020.

Budget transports : des investissements maintenus après un développement exceptionnel au précédent mandat

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 61,96M€ représentent 12 % des budgets totaux.

Sa recette principale est le versement transport pour 29,487 M€ en 2021 en augmentation de 4,5M€. La reprise de l'activité post Covid a permis d'augmenter cette recette basée sur l'activité des entreprises. Alors que le coût de la délégation de service public a diminué pendant l'année 2020 au regard de l'activité, nous revenons en 2021 à un coût proche de celui de 2019 : 52M€ en 2021 contre 52,6M€ en 2019.

Le niveau des investissements est relativement contenu sur ce budget qui a été fortement mobilisé sur le précédent mandat : 8,3 M€ d'équipement en 2021 contre 7M€ en 2020.

La dette du budget Transports est de 7,1M€ en 2021, en diminution de 0,5M€.

Budget assainissement : un budget en équilibre malgré des dépenses soutenues

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 18,4 M€ en 2021 (3,5 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette constatée fin 2021 est en diminution de 0,53M€ passant de 33,2 à 32,7M€ de 2021 à 2020.

Budget GEMAPI : une activité réduite des suites de la crise sanitaire

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », représente 1% des budgets, pour un montant de 3,21 M€ en 2021. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 3,02 M€ (compensation Etat comprise)

L'activité de ce budget a été fortement réduite en 2020 avec la crise sanitaire et la reprise de l'activité est en cours. Ce budget qui devrait porter de lourds investissements fait l'objet d'un suivi particulier. En effet, le besoin de financement au regard de la programmation d'investissement ne peut se faire que par l'emprunt ou en dégageant de l'autofinancement depuis la section de fonctionnement, tandis que la recette principale sur cette section est la taxe Gemapi.

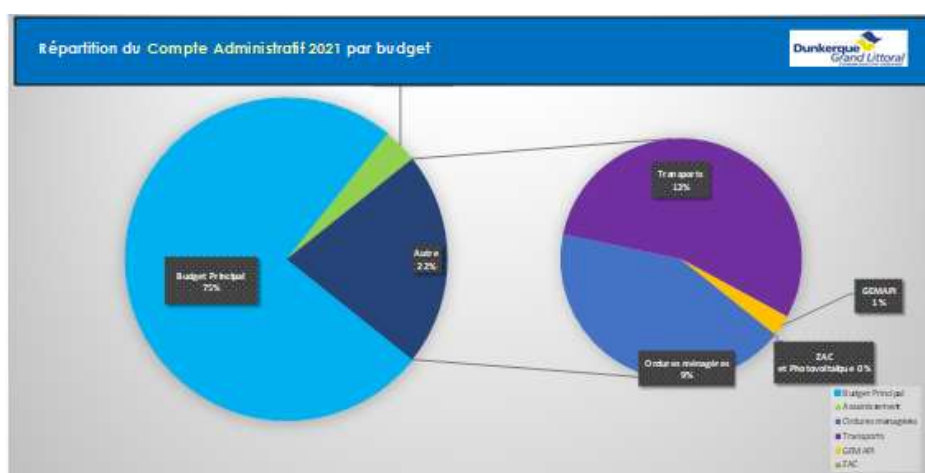
Budget ZAC de Loon-Plage : un budget en pause le temps des études

Comme sur les années précédentes ce budget à une activité réduite s'élevant à 0,006M€.

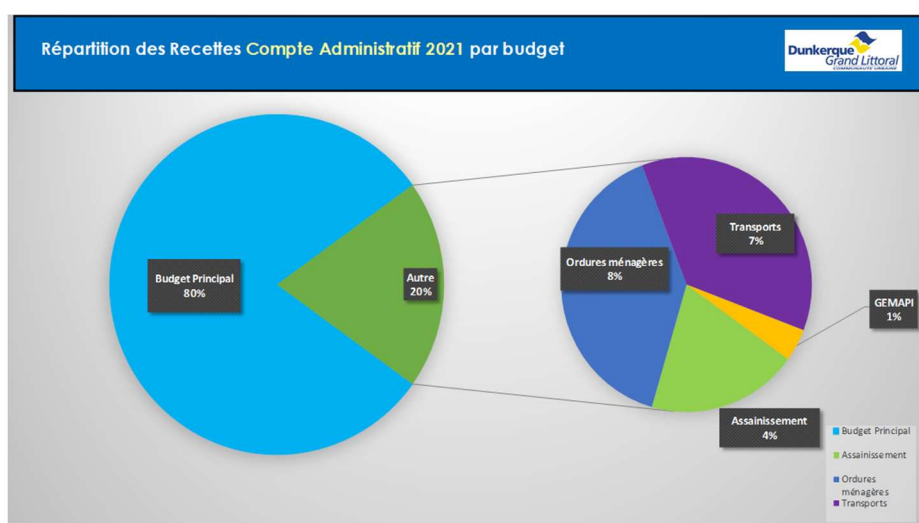
Vue synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets

(mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus)

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Colonne 1
Budget Principal	310,33	86,28	396,61	75,03%
Budgets Annexes	100,43	31,54	131,97	24,97%
Assainissement	8,10	10,32	18,42	3,48%
Ordures ménagères	37,13	11,17	48,30	9,14%
Transports	33,35	8,83	42,18	8,12%
GEMAPI	2,05	1,16	3,21	0,61%
ZAC	0,01	0,00	0,01	0,00%
Photovoltaïque	0,00	0,07	0,07	0,01%
TOTAL	410,76	117,82	528,58	100,00%



Budgets (en Millions d'euros)	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	370,196	94,645	464,841	80,08%
Budgets Annexes	97,465	18,171	115,636	19,92%
Assainissement	19,064	3,493	22,557	3,89%
Ordures ménagères	39,159	6,774	45,933	7,91%
Transports	36,110	6,204	42,314	7,29%
GEMAPI	3,130	1,630	4,760	0,82%
Photovoltaïque	0,002	0,070	0,072	0,01%
TOTAL	467,661	112,816	580,478	100,00%



B. BUDGETS CONSOLIDÉS (DETAILS)

Budgets consolidés

Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation 20-21(%)
Dépenses réelles hors flux croisés	410,717	405,006	410,756	5,75	1,42%
Recettes réelles hors flux croisés	458,829	462,250	467,661	5,41	1,17%

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation 20-21(%)
Epargne Brute	48,280	57,420	56,933	-0,487	-0,85%
Résultat de fonctionnement reporté	0,037	0,840	0,000	-0,840	-100,00%
Résultat cumulé	27,591	38,622	33,183	-5,439	-14,08%
Résultat	27,629	39,463	33,183	-6,279	-15,91%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation 20-21(%)
	Dépense	Totaux			454,583	450,971	459,744	8,772
	Réel	Totaux		432,260	427,014	433,587	6,573	1,54%
			Reversement de fiscalité aux communes	166,118	166,554	166,645	0,092	0,06%
			Charges de personnel	72,609	73,558	72,455	-1,104	-1,50%
			Délégation de service public	52,572	49,751	52,060	2,309	4,64%
			Charges du service public	47,659	45,023	48,875	3,852	8,56%
			Subventions	27,586	26,310	27,567	1,257	4,78%
			Participation aux budgets annexes	21,543	22,008	22,831	0,823	3,74%
			Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,933	17,923	17,418	-0,505	-2,82%
			SDIS	13,235	13,366	13,435	0,070	0,52%
			Frais financiers	9,837	9,531	8,932	-0,599	-6,28%
			Autres dépenses	1,525	1,203	2,254	1,051	87,37%
			Primes d'épurations reversées	0,493	0,501	0,510	0,009	1,80%
			Reversement de versement transport	0,358	0,340	0,377	0,037	11,01%
			Charges exceptionnelles	0,623	0,770	0,200	-0,570	-74,04%
			Provisions	0,168	0,176	0,028	-0,149	-84,35%
	Ordre	Totaux		22,323	23,958	26,157	2,199	9,18%
			Amortissements	21,080	23,016	25,185	2,169	9,42%
			Autres opérations d'ordre	0,640	0,000	0,001	0,001	-
			Opérations d'ordre	0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%
	Recette	Totaux		482,212	490,434	492,927	2,493	0,51%
		Réel	Totaux	480,372	484,257	490,492	6,235	1,29%
			Attribution de compensation	1,105	1,105	1,111	0,006	0,58%
			Autres produits	6,484	4,958	7,114	2,156	43,49%
			Délégation de service public	5,459	4,670	5,125	0,454	9,73%
			Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457	0,000	0,00%
			Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,324	99,809	128,786	28,976	29,03%
			Fiscalité directe	128,971	126,525	102,560	-23,965	-18,94%
			FPIC encaissé	5,227	5,442	5,614	0,173	3,18%
			Impôts et taxes	3,021	3,020	2,429	-0,591	-19,57%
			Participation du budget principal	21,543	22,008	22,831	0,823	3,74%
			Produits exceptionnels	2,247	12,398	2,843	-9,555	-77,07%
			Produits financiers	0,715	0,557	0,477	-0,080	-14,41%
			Redevance assainissement	11,696	14,507	16,410	1,903	13,12%
			Subventions	3,775	3,153	3,480	0,327	10,36%
			Subventions et primes d'épuration	0,957	0,811	0,886	0,076	9,36%
			Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,312	29,811	29,648	-0,163	-0,55%
			Taxe sur l'électricité	0,087	0,061	0,078	0,017	27,17%
			Ventes - produits divers	8,509	7,936	9,158	1,222	15,40%
			Versement Transport	28,484	25,031	29,487	4,456	17,80%
	Ordre	Totaux		1,839	6,177	2,435	-3,742	-60,58%
			Autres opérations d'ordre	0,898	5,184	1,387	-3,797	-73,25%
			Opérations d'ordre	0,942	0,993	1,048	0,055	5,58%

Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation 20-21(%)
Résultat investissement reporté	-34,247	-25,562	-26,275	-0,713	2,79%
Affectation de résultat	38,570	26,826	40,304	13,478	50,24%
Besoin de financement	-58,068	-59,882	-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation 20-21(%)	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		185,522	189,425	139,111	-50,314	-26,56%
		Réel	Totaux	183,442	183,248	136,676	-46,572	-25,41%	
			Dépenses d'équipement	99,797	98,646	62,617	-36,030	-36,52%	
			Remboursement de la dette	28,476	29,391	28,632	-0,759	-2,58%	
			Subventions d'équipement	24,582	16,767	23,934	7,166	42,74%	
			Remboursements anticipés	27,633	35,423	18,500	-16,923	-47,77%	
			Avances remboursables et participations	1,928	2,545	2,208	-0,337	-13,24%	
			Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,698	0,350	100,69%	
			Autres dépenses	0,337	0,099	0,082	-0,017	-17,14%	
			Avance budget ZAC et lotissements	0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%	
		Ordre	Totaux	2,080	6,177	2,435	-3,742	-60,58%	
			Opérations d'ordre	2,080	6,177	2,435	-3,742	-60,58%	
		Recette	Totaux	155,637	162,747	108,703	-54,044	-33,21%	
			Réel	Totaux	133,074	138,789	82,546	-56,243	-40,52%
			Emprunts	85,761	75,470	43,106	-32,364	-42,88%	
			FCTVA	6,242	0,000	17,622	17,622	-	
			Subventions	14,221	12,933	16,226	3,292	25,46%	
			Autres recettes	2,592	28,809	4,557	-24,252	-84,18%	
			Taxe d'aménagement	1,498	1,200	0,681	-0,519	-43,22%	
			Avances et dettes compensées	0,587	0,348	0,348	0,000	0,00%	
		Participation du budget principal	0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%		
		Refinancements anticipés	21,833	20,000	0,000	-20,000	-100,00%		
	Ordre	Totaux	22,563	23,958	26,157	2,199	9,18%		
		Amortissements	21,080	22,655	24,824	2,169	9,57%		
		Autres opérations d'ordre	0,881	0,360	0,362	0,001	0,36%		
		Opérations d'ordre	0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%		

Détail par budget*

Budget Principal – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	311,700	309,902	310,330	0,428	0,14%
Recettes réelles hors flux croisés	366,987	373,487	370,196	-3,291	-0,88%

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	33,743	41,578	37,050	-4,528	-10,89%
Résultat de fonctionnement reporté	0,037	0,840	0,000	-0,840	-100,00%
Résultat cumulé	21,194	28,595	21,855	-6,740	-23,57%
Résultat	21,232	29,436	21,855	-7,581	-25,75%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			345,920	345,910	348,766	2,855
	Réel	Totaux		333,244	331,909	333,161	1,252	0,38%
			Reversement de fiscalité aux communes	166,118	166,554	166,645	0,092	0,06%
			Charges de personnel	55,844	56,539	55,650	-0,889	-1,57%
			Subventions	25,478	24,564	26,104	1,540	6,27%
			Charges du service public	25,563	23,540	23,333	-0,207	-0,88%
			Participation aux budgets annexes	21,543	22,008	22,831	0,823	3,74%
			Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,933	17,923	17,418	-0,505	-2,82%
			SDIS	13,235	13,366	13,435	0,070	0,52%
			Frais financiers	5,759	5,577	5,491	-0,085	-1,53%
			Autres dépenses	1,497	1,154	2,130	0,975	84,49%
			Charges exceptionnelles	0,273	0,685	0,124	-0,561	-81,86%
	Ordre	Totaux		12,677	14,001	15,605	1,604	11,45%
			Amortissements	12,269	14,001	15,605	1,604	11,45%
			Autres opérations d'ordre	0,408	0,000	0,000	0,000	-
Recette	Totaux			367,152	375,346	370,621	-4,726	-1,26%
	Réel	Totaux		366,987	373,487	370,196	-3,291	-0,88%
			Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,322	99,809	128,781	28,972	29,03%
			Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457	0,000	0,00%
			Fiscalité directe	128,971	126,525	102,560	-23,965	-18,94%
			FPIC encaissé	5,227	5,442	5,614	0,173	3,18%
			Autres produits	5,226	3,741	5,313	1,573	42,04%
			Produits exceptionnels	1,599	12,274	2,583	-9,691	-78,96%
			Subventions	1,626	1,811	1,488	-0,324	-17,87%
			Attribution de compensation	1,105	1,105	1,111	0,006	0,58%
			Produits financiers	0,367	0,262	0,212	-0,051	-19,29%
			Taxe sur l'électricité	0,087	0,061	0,078	0,017	27,17%
	Ordre	Totaux		0,165	1,859	0,424	-1,435	-77,18%
			Autres opérations d'ordre	0,165	1,859	0,424	-1,435	-77,18%

*sauf budget photovoltaïque (uniquement 72K€ de dépenses d'équipement en 2021)

Budget Principal – Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation	
				20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement report	-14,720	-20,422	-26,275	-5,853	28,66%
Résultat	-20,439	-26,282	-	-	0,00%
Résultat Cumulé	-20,422	-26,275	-	-	0,00%
Affectation de résultat	14,376	20,429	30,276	9,847	48,20%
Besoin de financement	-18,214	-17,994	-	-	-

	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation		
							20-21 (valeur)	Variation (%)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		144,758	134,582	100,061	-34,521	-25,65%	
		Réel	Totaux		144,353	132,723	99,637	-33,086	-24,93%
			Dépenses d'équipement		74,359	71,560	38,358	-33,202	-46,40%
			Subventions d'équipement		24,582	16,737	23,934	7,196	43,00%
			Remboursement de la dette		20,973	21,753	21,699	-0,053	-0,25%
			Remboursements anticipés		21,833	20,000	13,000	-7,000	-35,00%
			Avances remboursables et participations		1,928	2,545	2,208	-0,337	-13,24%
			Avances et dettes compensées		0,000	0,000	0,350	0,350	-
			Autres dépenses		0,337	0,099	0,082	-0,017	-17,14%
		Avance budget ZAC et lotissements		0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%	
	Ordre	Totaux		0,406	1,859	0,424	-1,435	-77,18%	
	Opérations d'ordre		0,406	1,859	0,424	-1,435	-77,18%		
	Recette	Totaux		139,056	128,729	110,250	-18,480	-14,36%	
		Réel	Totaux		126,139	114,728	94,645	-20,083	-17,51%
			Emprunts		73,570	60,123	36,227	-23,896	-39,75%
			Affectation de résultat		14,736	20,429	30,276	9,847	48,20%
			FCTVA		5,521	0,000	15,945	15,945	-
			Subventions		6,196	10,510	6,961	-3,549	-33,77%
			Autres recettes		2,544	2,466	4,555	2,089	84,72%
			Taxe d'aménagement		1,498	1,200	0,681	-0,519	-43,22%
			Avances et dettes compensées		0,240	0,000	0,000	0,000	-
		Refinancements anticipés		21,833	20,000	0,000	-20,000	-100,00%	
		Ordre	Totaux		12,917	14,001	15,605	1,604	11,45%
Amortissements			12,269	13,641	15,244	1,604	11,76%		
Autres opérations d'ordre			0,648	0,360	0,360	0,000	0,00%		

Budget des ordures ménagères – Fonctionnement

Dépenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	34,141	34,236	37,127	2,891	8,47%
Recettes réelles hors flux croisés	38,579	38,053	39,159	1,106	2,87%

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Épargne Brute	4,712	5,027	4,141	-0,886	-18,80%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	2,970	3,221	2,338	-0,883	-29,73%
Résultat	2,970	3,221	2,338	-0,883	-29,73%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépense	Totaux		35,742	35,893	38,930	3,037	8,50%
Réel			Totaux		34,141	34,236	37,127	2,891	8,47%
		Charges du service public		17,911	18,258	21,429	3,171	17,71%	
		Charges de personnel		12,603	12,751	12,768	0,017	0,14%	
		Frais financiers		3,099	2,913	2,742	-0,171	-5,52%	
		Subventions		0,152	0,150	0,119	-0,032	-20,84%	
		Autres dépenses		0,007	0,014	0,069	0,055	798,07%	
		Charges exceptionnelles		0,228	0,002	0,000	-0,001	-0,56%	
		Provisions		0,140	0,149	0,000	-0,149	-106,00%	
Ordre		Totaux		1,601	1,657	1,803	0,146	9,14%	
		Amortissements		1,570	1,657	1,803	0,146	9,32%	
		Autres opérations d'ordre		0,031	0,000	0,000	0,000	0,00%	
Recette		Totaux		38,712	39,114	41,268	2,154	5,56%	
		Réel	Totaux		38,712	39,114	41,268	2,154	5,56%
			Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		29,312	29,811	29,648	-0,163	-0,56%
	Ventes - produits divers			8,509	7,936	9,156	1,220	14,34%	
	Participation du budget principal			0,133	1,061	2,109	1,048	789,56%	
	Produits financiers			0,333	0,284	0,254	-0,030	-9,07%	
	Produits exceptionnels			0,351	0,022	0,096	0,075	21,31%	
	Dotations de l'Etat et subventions fiscales			0,002	0,000	0,004	0,004	245,03%	
	Autres produits			0,073	0,000	0,000	0,000	0,00%	

Budget des ordures ménagères – Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement report	-2,931	-2,969	0,000	2,969	-101,30%
Résultat	-2,860	-2,946	-	-	-
Résultat cumulé	-2,969	-2,946	-	-	-
Affectation de résultat	2,822	2,970	3,221	0,251	8,89%
Besoin de financement	-4,461	-4,603	-	-	-

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
Dépense	Totaux		7,903	8,719	11,173	2,454	31,06%	
	Réel	Totaux		7,903	8,719	11,173	2,454	31,06%
		Dépenses d'équipement		3,088	3,811	6,589	2,778	89,96%
		Remboursement de la dette		4,815	4,878	4,584	-0,294	-6,10%
Subventions d'équipement			0,000	0,030	0,000	-0,030	-	
Recette	Totaux		5,043	5,773	8,577	2,805	55,62%	
	Réel	Totaux		3,441	4,116	6,774	2,658	77,25%
		Emprunts		3,200	4,116	5,500	1,384	43,25%
		FCTVA		0,241	0,000	1,034	0,793	328,48%
		Subventions		0,000	0,000	0,240	0,240	-
	Ordre	Totaux		1,601	1,657	1,803	0,146	9,14%
		Amortissements		1,570	1,657	1,803	0,146	9,32%
Autres opérations d'ordre			0,031	0,000	0,000	0,000	0,00%	

Budget transports – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	54,242	51,108	53,145	2,037	3,99%
Recettes réelles hors flux croisés	36,493	31,188	36,110	4,922	15,78%

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Épargne Brute	3,662	1,027	3,687	2,660	259,01%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	0,000	-0,001	0,000	0,001	-
Résultat	0,000	-0,001	0,000	0,001	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépense	Totaux		55,843	52,765	54,948	2,183	4,14%
Réel			Totaux		54,242	51,108	53,145	2,037	3,99%
		Délégation de service public		52,572	49,751	52,060	2,309	4,64%	
		Reversement de versement transport		0,358	0,340	0,377	0,037	11,01%	
		Charges du service public		0,423	0,394	0,357	-0,037	-9,28%	
		Subventions		0,464	0,148	0,182	0,034	23,26%	
		Frais financiers		0,417	0,465	0,164	-0,301	-64,72%	
		Autres dépenses		0,000	0,000	0,004	0,004	-	
		Charges exceptionnelles		0,007	0,011	0,000	-0,011	-100,00%	
Ordre		Totaux		1,601	1,657	1,803	0,146	8,83%	
		Amortissements		4,090	4,237	4,510	0,272	6,43%	
		Autres opérations d'ordre		0,201	0,000	0,001	0,001	-	
Recette		Totaux		58,532	55,344	57,656	2,312	4,18%	
		Réel	Totaux		57,904	52,135	56,832	4,697	9,01%
			Versement Transport		28,484	25,031	29,487	4,456	17,80%
	Participation du budget principal			21,411	20,947	20,722	-0,225	-1,07%	
	Délégation de service public			5,459	4,670	5,125	0,454	9,73%	
	Subventions			2,149	1,342	1,367	0,026	1,90%	
	Autres produits			0,351	0,129	0,127	-0,002	-1,69%	
	Produits exceptionnels			0,050	0,016	0,005	-0,011	-69,69%	
	Ordre	Totaux		0,628	3,209	0,824	-2,385	-74,32%	
		Autres opérations d'ordre		0,628	3,209	0,824	-2,385	-74,32%	

Budget transports-Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	-13,555	-1,650	0,000	1,650	-12,17%
Résultat	4,205	-9,070	-	-	-
Résultat cumulé	5,790	-10,720	-	-	-
Affectation de résultat	15,140	0,000	0,000	0,000	0,00%
Besoin de financement	0,543	-10,099	-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		20,270	26,505	15,140	-11,365	-42,88%
Réel			Totaux		19,642	23,296	14,316	-8,980	-38,55%
			Dépenses d'équipement		12,973	6,945	8,353	1,408	20,28%
			Remboursement de la dette		0,869	0,929	0,464	-0,465	-50,09%
			Remboursements anticipés		5,800	15,423	5,500	-9,923	-64,34%
			Totaux		0,628	3,209	0,824	-2,385	-74,32%
			Opérations d'ordre		0,628	3,209	0,824	-2,385	-74,32%
Recette		Totaux		32,175	32,858	10,715	-22,143	-67,39%	
		Réel	Totaux		27,885	28,621	6,204	-22,417	-78,32%
			Affectation de résultat		15,140	0,000	0,000	0,000	-100,00%
			Autres recettes		0,048	26,342	0,000	-26,342	-100,00%
			Emprunts		5,800	2,279	0,000	-2,279	-100,00%
Subventions		6,898	0,000	6,204	6,204	-			
Ordre	Totaux		4,290	4,237	4,511	0,274	6,46%		
	Amortissements		4,090	4,237	4,510	0,272	6,43%		
	Autres opérations d'ordre		0,201	0,000	0,001	0,001	-		

Budget assainissement – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	7,857	7,888	8,096	0,208	0,026
Recettes réelles hors flux croisés	13,622	16,502	19,064	2,562	0,155

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	5,793	8,641	10,996	2,355	27,25%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	2,725	5,617	7,848	2,231	39,72%
Résultat	2,725	5,617	7,848	2,231	39,72%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			11,002	11,000	11,354	0,354	3,22%
Réel		Totaux			7,857	7,888	8,096	0,208	2,64%
		Charges de personnel			4,162	4,269	4,037	-0,232	-5,44%
		Charges du service public			2,426	2,390	2,858	0,468	19,56%
		Primes d'épurations reversées			0,493	0,501	0,510	0,009	1,80%
		Frais financiers			0,553	0,551	0,509	-0,041	-7,49%
		Subventions			0,080	0,077	0,076	0,000	-0,64%
		Charges exceptionnelles			0,116	0,072	0,075	0,003	4,20%
		Provisions			0,028	0,028	0,028	0,000	0,00%
Ordre		Totaux			3,145	3,113	3,259	0,146	4,69%
		Amortissements			3,145	3,113	3,259	0,146	4,69%
		Autres opérations d'ordre			0,001	0,000	0,000	0,000	-
		Autres opérations d'ordre			0,000	0,000	0,002	0,002	1 582,81%
Recette		Totaux			13,727	16,618	19,202	2,585	15,55%
	Réel	Totaux			13,622	16,502	19,064	2,562	15,53%
		Redevance assainissement			11,696	14,507	16,410	1,903	13,12%
		Autres produits			0,834	1,089	1,674	0,586	53,81%
		Subventions et primes d'épuration			0,957	0,811	0,886	0,076	9,36%
		Produits exceptionnels			0,121	0,085	0,082	-0,003	-3,49%
	Produits financiers			0,015	0,010	0,011	0,000	4,33%	
	Ordre	Totaux			0,104	0,116	0,138	0,022	19,28%
		Autres opérations d'ordre			0,104	0,116	0,138	0,022	19,28%
		Autres opérations d'ordre			0,000	0,000	0,000	0,000	-
Autres opérations d'ordre				0,000	0,000	0,000	0,000	-	
Autres opérations d'ordre				0,000	0,000	0,000	0,000	-	

Budget assainissement – Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement report	-2,179	0,098	0,000	-0,098	-100,00%
Résultat	-2,674	-3,476	-	-	0,00%
Résultat Cumulé	0,098	-0,654	-	-	0,00%
Affectation de résultat	4,951	2,725	5,617	2,892	106,13%
Besoin de financement	-5,715	-6,473	-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)		
	Dépense	Totaux			8,068	17,231	10,459	-6,772	-39,30%	
Réel		Totaux			7,964	17,115	10,321	-6,795	-39,70%	
		Dépenses d'équipement			5,808	14,978	8,132	-6,846	-45,71%	
		Remboursement de la dette			1,808	1,790	1,841	0,051	2,86%	
		Avances et dettes compensées			0,348	0,348	0,348	0,000	0,00%	
Ordre		Totaux			0,104	0,116	0,138	0,022	19,28%	
		Opérations d'ordre			0,104	0,116	0,138	0,022	19,28%	
Recette		Totaux			5,394	13,755	6,752	-7,003	-50,91%	
		Réel	Totaux			2,249	10,642	3,493	-7,149	-67,18%
			Subventions			0,690	1,341	1,834	0,493	36,78%
	Emprunts				1,211	8,953	1,309	-7,643	-85,37%	
	Avances et dettes compensées				0,348	0,348	0,348	0,000	0,00%	
	Autres recettes				0,000	0,001	0,002	0,001	117,08%	
	Ordre	Totaux			3,145	3,113	3,259	0,146	4,69%	
		Amortissements			3,145	3,113	3,259	0,146	4,69%	
		Autres opérations d'ordre			0,001	0,000	0,000	0,000	-	
		Autres opérations d'ordre			0,000	0,000	0,000	0,000	-	
Autres opérations d'ordre				0,000	0,000	0,000	0,000	-		

Budget GEMAPI – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	2,437	1,844	2,052	0,208	0,113
Recettes réelles hors flux croisés	3,146	3,020	3,130	0,110	0,036

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	0,709	1,176	1,078	-0,098	-8,33%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	0,702	1,190	1,140	-0,050	-4,20%
Résultat	0,702	1,190	1,140	-0,050	-4,20%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépense	Totaux		2,444	1,851	2,061	0,209	11,31%
Réel		Totaux		2,437	1,844	2,052	0,209	11,34%	
		Subventions		1,412	1,371	1,086	-0,285	-20,80%	
		Charges du service public		0,996	0,412	0,892	0,480	116,53%	
		Autres dépenses		0,021	0,035	0,049	0,015	42,62%	
		Frais financiers		0,008	0,026	0,026	0,000	-1,02%	
		Charges exceptionnelles		0,000	0,000	0,000	0,000	-100,00%	
Ordre		Totaux		0,007	0,008	0,008	0,000	4,06%	
		Amortissements		0,007	0,008	0,008	0,000	4,06%	
Recette		Totaux		3,146	3,042	3,201	0,055	1,80%	
		Réel	Totaux		3,146	3,020	3,130	0,110	3,65%
			Impôts et taxes		3,021	3,020	2,429	-0,591	-19,57%
			Subventions		0,000	0,000	0,625	0,625	-
	Produits exceptionnels			0,125	0,000	0,076	0,076	-	
	Ordre	Totaux		0,000	0,022	0,071	0,049	226,05%	
		Opérations d'ordre		0,000	0,022	0,071	0,049	226,05%	

Budget GEMAPI – Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	-0,862	-0,619	0,000	0,619	-100,00%
Résultat	-0,678	-0,327	-	-	0,00%
Résultat Cumulé	-0,619	-0,243	-	-	0,00%
Affectation de résultat	0,921	0,702	1,190	0,488	69,52%
Besoin de financement	-0,685	-0,313	-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		3,581	1,417	1,228	-0,188	-13,30%
Réel			Totaux		3,581	1,395	1,157	-0,238	-17,05%
			Dépenses d'équipement		3,568	1,353	1,113	-0,240	-17,72%
		Remboursement de la dette		0,012	0,041	0,044	0,002	5,09%	
Ordre		Totaux		0,000	0,022	0,071	0,049	226,05%	
		Opérations d'ordre		0,000	0,022	0,071	0,049	226,05%	
Recette		Totaux		2,903	1,090	1,638	0,548	50,32%	
		Réel	Totaux		2,896	1,082	1,630	0,548	50,66%
			Emprunts		1,980	0,000	0,000	0,000	-
			FCTVA		0,479	0,000	0,644	0,644	-
	Subventions			0,437	1,082	0,986	-0,096	-8,85%	
	Ordre	Totaux		0,007	0,008	0,008	0,000	4,06%	
		Amortissements		0,007	0,008	0,008	0,000	4,06%	

Budget ZAC de Loon-Plage-Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	20-21	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	0,340	0,029	0,006	-0,023	-0,793
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000	0,000	-

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	-0,340	-0,029	-0,006	0,023	-79,31%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat	0,000	0,000	0,000	0,000	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			0,942	0,971	0,977	0,006
Réel		Totaux		0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%
		Charges du service public		0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%
Ordre		Totaux		0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%
		Opérations d'ordre		0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%
Recette	Ordre	Totaux		0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%
		Opérations d'ordre		0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%

Budget ZAC de Loon-Plage-Investissement

Indicateurs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat	0,000	0,000	0,000		
Résultat Cumulé	0,000	0,000	0,000		
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Besoin de financement	0,340	0,029	-	-	

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 20-21 (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			0,942	0,971	0,977	0,006
Ordre		Totaux		0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%
		Opérations d'ordre		0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%
Recette	Totaux			0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%
	Réel	Totaux		0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%
		Participation du budget principal		0,340	0,029	0,006	-0,023	-79,30%
	Ordre	Totaux		0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%
Opérations d'ordre			0,602	0,942	0,971	0,029	3,08%	

CA
2021

PARTIE II.

ANALYSE DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POST COVID QUI RETROUVENT UNE DYNAMIQUE

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

- des recettes fiscales,
- des dotations de l'Etat, les subventions,
- le FPIC, les attributions de compensations
- les taxes et redevances

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors flux croisés), s'élèvent en 2021 à 467,661 M€ contre 462,250 M€ en 2020. Les recettes sont en légère progression de 1,17 % par rapport à l'exercice précédent. Après retraitement des recettes exceptionnelles et reprise de provisions perçues en 2020 (recettes contentieux pour 6,4 M€ et reprise de provisions pour 4,618 M€), les recettes enregistrent une hausse de 4,398 M€ soit +0,95%, issue principalement de la fiscalité et du versement mobilité.








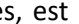
Recettes réelles de fonctionnement en augmentation

2020-2021 : +5,41 M€/ +1.17%

2019-2021 : + 8,83 M€ / + 1,92 %

L'évolution des recettes sera analysée par budget et non par structure de recettes car elles sont différentes d'un budget à l'autre.

Budget principal : des recettes en diminution (-0,88%)

Recettes réelles de fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)	2019	2020	2021	Evolution 2021 / 2020	En %	Evolution 2019 - 2021
Fiscalité directe	128,971	126,525	102,560	- 23,965	-18,94%	
dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457		0,00%	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,322	99,809	128,781	28,972	29,03%	
Subventions	1,626	1,811	1,488	- 0,324	-17,87%	
FPIC encaissé	5,227	5,442	5,614	0,173	3,18%	
Autres produits	5,226	3,741	5,313	1,573	42,04%	
Produits exceptionnels	1,599	12,274	2,583	- 9,691	-78,96%	
dont recettes contentieux		6,400	-	- 6,400	-100,00%	
Attribution de compensation	1,105	1,105	1,111	0,006	0,58%	
Produits financiers	0,367	0,262	0,212	- 0,051	-19,36%	
Taxe sur l'électricité	0,087	0,061	0,078	0,017	27,17%	
Total	366,987	373,487	370,196	- 3,291	-0,88%	

Les recettes réelles du budget principal connaissent une baisse globale de **0,88 % (-3,291 M€)**. Cette baisse intègre cependant un encaissement perçu dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 6,4 M€. Hors recette exceptionnelle en 2020, les recettes augmentent (+ 3,109 M€ soit + 0,85 %).

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 68,24 % de dotations et compensations de l'Etat, les 31,76 % restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

Les recettes fiscales en diminution :

102,560 M€ (-23,965 M€ ; -18,94%)

Le total des ressources issues de la fiscalité directe représente 102,56 M€, en diminution de 23,97 M€ par rapport à 2020 :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à 60,501 M€ (contre 88,53 M€ en 2020). Cette cotisation connaît une diminution de -31,45 % en 2021.

La CET est composée de 2 éléments :

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 44,1 M€ contre 72,8 M€ en 2019
2. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui augmente à 16,43 M€ en 2021, contre 15,68 M€ en 2020, soit +4,75 %.

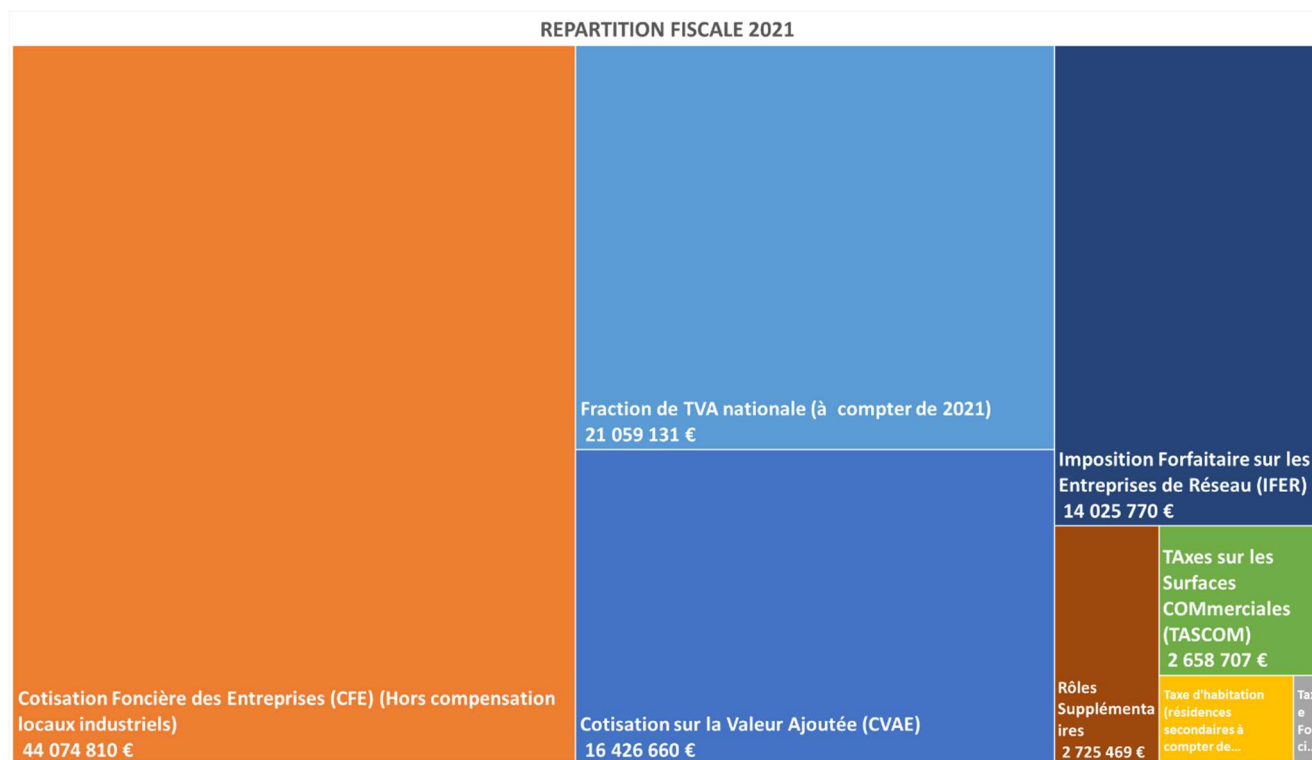
Précision : La baisse de la CFE s'explique par une réforme des impôts de production qui se traduit par une réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels à compter de 2021. L'Etat verse une compensation égale chaque année à la perte des produits de fiscalité correspondant aux collectivités. De plus, l'instabilité de la CVAE est à souligner puisqu'elle avait, pour rappel, augmenté de plus de 20 % entre 2018 et 2019. Elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifiant a posteriori.

- **Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont en nette réduction : 1,59 M€, contre 20,66 M€ en 2020, soit -92,31 %.

- **Fraction de TVA** : 21,06 M€ en 2021

Précision : Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65% en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer en compensation une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** augmente de +0,85 % par rapport à 2020 pour atteindre 14,026 M€ en 2021.
- **Les rôles supplémentaires** s'établissent à 2,725 M€ en 2021, contre 0,79 M€ en 2020.
- Les recettes de **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** s'élèvent à 2,659 M€ en 2021 contre 2,63 M€ en 2020, soit + 1,07 %.



Les dotations en augmentation :

250,855 M€ (+28,58M€ ;+28,64%)

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle restent stables

Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en stabilité par rapport à 2020.

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales augmentent fortement (effet réforme fiscale)

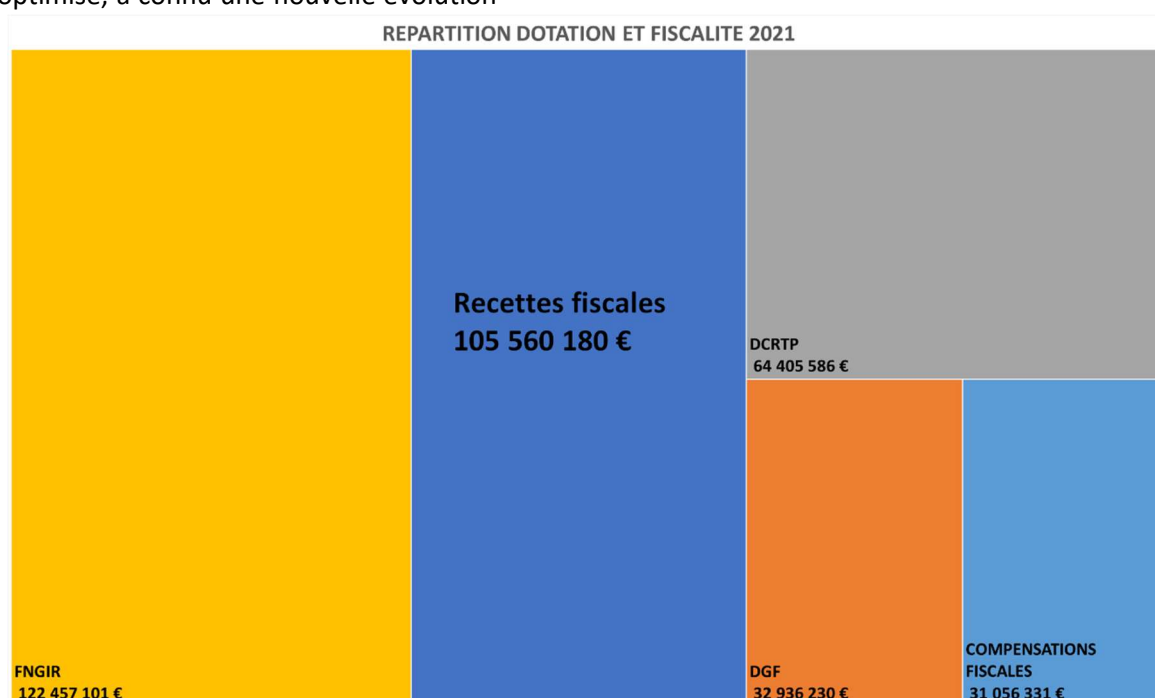
Elles regroupent, pour un montant de 128,398 M€ (+ 28,64 % par rapport à 2020), les éléments suivants :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) reste stable pour 64,406 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2021 : 32,936 M€ contre 33,417 M€ en 2020, soit -0,48 M€, - 1,44 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais, depuis la Loi de Finances 2019 et la réforme de la DI, la CUD n'a pas subi de baisse de cette composante et même, grâce à son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé, a connu une nouvelle évolution

à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation (DC) qui constitue la deuxième composante de la DGF.

- **Compensation d'exonération locaux industriels** : à compter de 2021, la valeur locative des établissements industriels est réduite de moitié. L'Etat verse ainsi une compensation à hauteur de cette exonération. En 2021, cette compensation atteint 30,75 M€.
- **Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2021 à 0,303 M€, contre 1,985 M € en 2020.

NB : En 2021, La CFE et la compensation relative à l'exonération des locaux industriels s'élève à 74,828 € soit une hausse de +2,24 M€ par rapport à la CFE 2020.



Les subventions reçues en légère diminution

1,488M€ (-0,324M€ ; -17,87%)

Elles ont été versées à hauteur de 1,488 M€ en 2021, en diminution de 0,324 M€ par rapport à 2020 (1,811 M€).

Elles reprennent les subventions relatives à la mise en œuvre de projets, comme le développement du numérique ou l'atteinte de l'objectif territorial pour l'amplification de la troisième révolution industrielle.

SUBVENTION PAR OPERATION 2021	
En K€	
OPERATION	2021
ASSISES DE L'ENERGIE FONCTIONNEMENT	0,296
SIGNALISATION TRICOLEURE FONCTIONNEMENT	0,002
AIRE D'ACCUEIL DE DUNKERQUE PETITE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,025
AIRE D'ACCUEIL DE GRANDE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,033
AIRE D'ACCUEIL DE TETEGHEM FONCTIONNEMENT	0,025
ENVIRONNEMENT FONCTIONNEMENT	0,014
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FONCTIONNEMENT	0,040
VIE CULTURELLE D'AGGLOMERATION FONCTIONNEMENT	0,055
TOUR DE FRANCE A LA VOILE FONCTIONNEMENT	0,025
POLITIQUE SANTE FONCTIONNEMENT	0,013
SUBVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES FONCTIONNEMENT	0,095
SECURITE INFORMATIQUE FONCTIONNEMENT	0,040
PERSONNEL CUD	0,059
HALLE AUX SUCRES LEARNING CENTER VD - FONCTIONNEMENT	0,003
LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (ANAH)	0,007
MAINTIEN DANS L'EMPLOI PERSONNES HANDICAPEES	0,039
CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE D'AGGLO (CLEA)	0,034
LA TURBINE - MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT - FONCTIONNEMENT	0,099
PROJET TRANSFRONTALIER VEDETTE FONCTIONNEMENT	0,030
FONCTIONNEMENT NPNRU	0,539
LA SOLITAIRE DU FIGARO	0,015
TOTAL	1,488

Le FPIC encaissé en légère augmentation

5,614M€ (+0,173M€ ; +3,18%)

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas pour notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,614 M€ en 2021 contre 5,442 M€ en 2020, soit + 3,18 %.

NB : le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Un ensemble intercommunal peut ainsi être à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps: dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Les autres produits et produits exceptionnels

5,313 M€ (-1,573M€ ; -42,04%)

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en hausse à 5,313 M€ contre 3,741 M€ en 2020.

Les **produits exceptionnels** connaissent une diminution à 2,583 M€ contre 12,274 M€ en 2020 (soit -9,691 M€)

Cette baisse s'explique par :

- la reprise sur provisions pour risques à hauteur 4,6 M€.
- Cette différence s'explique par l'encaissement, en 2020, d'une recette versée consécutivement à un jugement rendu dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 6,4 M€ (Arcelor Polimeri)

NB : Le 28 décembre 2016, suite au jugement du tribunal administratif, l'Etat avait versé 12,4 M€ pour le contentieux (Arcelor Poliméri). Le 22 février 2018, suite au jugement de la cour administrative d'appel de Douai, la CUD a remboursé l'Etat de 10,66 M€. Soit un solde de 1,7 M€ au profit de la CUD. Le 15 octobre 2020, le conseil d'Etat a condamné l'Etat à verser à la CUD une somme de 8,23 M€. L'Etat reste redevable de 6,495 M€ (8,23 M€ - 1,7 M€).

L'attribution de compensation quasi stable

1,111M€ (+0,006M€ ; +0,58%)

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences..

Les produits financiers en faible diminution

0,212M€ (-0,051M€ ; -19.36%)

Comptabilisés à 0,212 M€ en 2021 contre 0,262 M€ en 2020.

Ils correspondent en très grande partie aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap).


La taxe sur la consommation finale d'électricité

0,078M€ (+0,017M€ ; +27,17%)

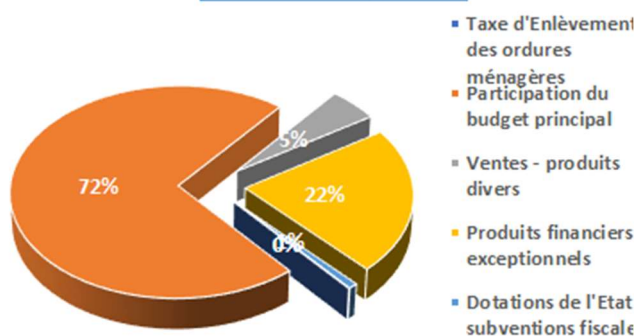
Elle est perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les recettes issues de la TCFE s'élèvent en 2020 à 0,078 M€ contre 0,061 M€ en

2019 (recette basée sur les consommations en électricité).

Budget ordures ménagères : des recettes en légère hausse (+2,89%)

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2019	2020	2021	Evolution 2021 / 2020	%	Evolution 2019 - 2021
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	29,312	29,811	29,648	- 0,163	-0,55%	
Participation du budget principal	0,133	1,061	2,109	1,048	98,81%	
Ventes - produits divers	8,509	7,936	9,156	1,220	15,37%	
Produits financiers et exceptionnels	0,759	0,306	0,351	0,045	14,60%	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,002	0,000	0,004	0,000		
Sous total recettes réelles	38,713	39,114	41,263	2,149	5,50%	
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	38,580	38,053	39,154	1,101	2,89%	

Recettes Budget OM



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en légère hausse de 1,1 M€ (hors subvention du budget principal) en 2021. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2021 à 29,648 M€ (contre 29,811 M€ en 2020).

Le produit de cette taxe diminue de 0,163 M€ soit - 1 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette baisse provient des exonérations mises en place par la CUD pour les locaux commerciaux appartenant à la CUD et aux communes.

Le poste **ventes et produits divers** en hausse à 9,156 M€ contre 7,936 M€ en 2021, soit +1,220 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

Pour couvrir les dépenses de l'exercice 2021, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre s'élève à 2,109 M€.

Budget assainissement : des recettes en augmentation (+15,53%)

Recettes fonctionnement budget Assainissement	2019	2020	2021	Evolution valeur	Evolution %	Evolution 2019 - 2021
Redevance assainissement	11,696	14,507	16,410	1,903	13,12%	
Subventions et primes d'épuration	0,957	0,811	0,886	0,076	9,36%	
Autres produits, financiers et exceptionnels	0,970	1,184	1,768	0,583	49,25%	
Sous total recettes réelles	13,62	16,50	19,06	2,56	15,53%	

Près de 86 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

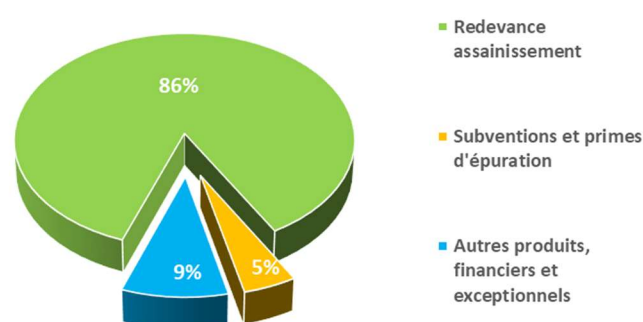
En 2021, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 16,41 M€ contre 14,507 M€ en 2020 soit une croissance de 1,903 M€.

Cette augmentation provient en partie de l'inflation appliquée aux tarifs précédents (+0,6 %).

Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en très légère hausse de 0,076 M€.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une augmentation de 2,56 M€ entre 2020 et 2021, corrélée à l'évolution de la redevance assainissement.

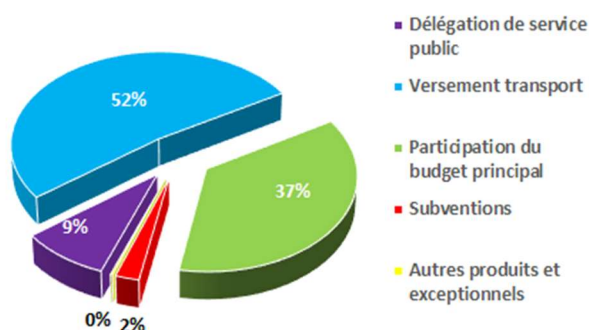
Recettes Budget assainissement



Budget Transports : des recettes en augmentation (8,26%)

Recettes fonctionnement budget Transport	2019	2020	2021	Evolution valeur	Evolution %	Evolution 2019 - 2021
Délégation de service public	5,459	3,600	5,125	1,525	29,75%	
Versement transport	28,484	25,031	29,487	4,456	15,11%	
Participation du budget principal	21,411	20,947	20,722	- 0,225	-1,09%	
Subventions	2,149	1,342	1,367	0,026	1,87%	
Autres produits et exceptionnels	0,401	1,215	0,132	- 1,084	-824,23%	
Sous total recettes réelles	57,904	52,135	56,832	4,697	8,26%	
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	36,493	31,188	36,110	4,922	13,63%	

Recettes Budget transport







Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont augmenté de 4,697 M€, soit + 8,26 %. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement mobilité**, qui contribue à hauteur de 52 % du budget transports, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est resté stable à 1,55 % depuis l'année 2011. Cette recette est constatée à hauteur de 29,487 M€ en 2021 (contre 25,031 M€ en 2020), soit une baisse de 3,453 M€ (-12,12 %), conséquence directe de la crise sanitaire.
- Les recettes relatives à la **délégation de service public** sont en augmentation à

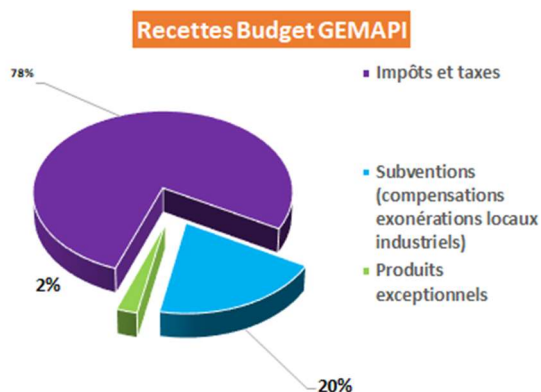
5,125 M€ soit +1,525 M€ par rapport à 2020.

- Les **subventions** reçues, ont été encaissées en 2021 pour un montant de 1,367 M€ contre 1,342 M€ en 2020. Ces subventions de fonctionnement du budget transports concernent, en 2021, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »
- **Autres produits et exceptionnels** : les recettes s'élèvent à 0,132 M€ contre 1,215 M€ soit une baisse de -1,084 M€. Cela s'explique en partie par la régularisation de la DSP transport.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 20,722 M€ contre 20,947 M€ en 2020, soit - 1,09 %.

Budget GEMAPI : des recettes en légère hausse (+3,52 %)

Recettes fonctionnement budget GEMAPI	2019	2020	2021	Evolution valeur	Evolution %	Evolution 2019 - 2021
Impôts et taxes	3,021	3,020	2,429	- 0,591	-24,33%	
Subventions (compensations exonérations locaux industriels)	0,000	0,000	0,625	0,625	100,00%	
Produits exceptionnels	0,125	0,000	0,076	0,076	100,00%	
Sous total recettes réelles	3,146	3,020	3,130	0,110	3,52%	

78% des recettes du budget GEMAPI proviennent de la taxe GEMAPI. Contrairement à une taxe classique, la collectivité vote un produit qui est ensuite réparti en fonction du produit des impôts directs perçus par la collectivité (CFE, TF, TH). En 2021, la CUD a voté un produit de 3 M€. Toutefois, comme pour la CFE, la valeur locative des locaux industriels a été réduite de moitié et donne lieu à une compensation. Ainsi, le produit GEMAPI s'élève à 3,054 M€ et correspond à la taxe 2,429 M€ plus la compensation 0,625 M€.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES MALGRE UN REBOND POST COVID

Elles concernent les dépenses courantes et ordinaires de de la collectivité notamment :

- le charges de personnel
- les subventions versées aux associations
- les charges à caractère général

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés) a augmenté en 2021 suite à la reprise de l'activité pour revenir au niveau de 2019. Ainsi, les efforts de maîtrise réalisés ont permis l'absorption à ce stade de nouvelles politiques telles que celle du budget des ordures ménagères. Le retour au niveau des dépenses réelles de 2019 illustre la politique active de cadrage du budget et l'effort supplémentaire réalisé pour maintenir la trajectoire financière de la collectivité.

Dépenses réelles de fonctionnement en légère augmentation

2020-2021 : +5,8M€ /+1,42%







2019-2021 : +0,04M€/ +0,01%

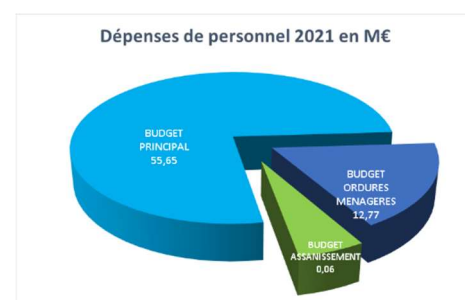
L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses et par budget.

Les charges structurelles : en légère augmentation

Les charges de personnel en diminution

67,7M€ (-2,1M€ ; -3,12%)

LIBELLES EN M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020	En %	Evolution 2019-2021
BUDGET PRINCIPAL	55,844	56,539	55,650	-0,889	-1,57%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,508	0,501	0,485			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	1,636	1,744	1,737			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,351	0,342	0,313			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,434	0,438	0,503			
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>	0,329	0,330	0,293			
<i>Dont Reprise du CIAC- Bourbourg</i>	0,226	0,226	0,226			
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>	0,086	0,086	0,086			
<i>Dont nouveaux services communs et nouvelles mises à dispositions croisées refacturées (AC+M AD)</i>			1,101			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	52,360	52,872	50,906	-1,966	-3,72%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,603	12,751	12,768	0,017	0,13%	
BUDGET ASSANISSEMENT	4,162	4,269	4,037	-0,232	-5,43%	
TOTAL Budgets	72,609	73,559	72,455	-1,104	-1,50%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	69,125	69,892	67,711	-2,181	-3,12%	



Des dépenses de plus en plus tournées vers la coopération et la mutualisation

Sur un réalisé de près de 72,5 M€ de charges de personnel (hors budget Transports),

- 12,2% (8,85 M€) de ces charges correspondent à des dépenses de service commun (dont 3,8 M€ de dépenses refacturées aux communes via l'attribution de compensation).
- 0,7% (0,4 M€) à des dépenses de préfiguration compensées ou des mises à

dispositions dans le cadre de parcours de mobilité VILLE-CUD

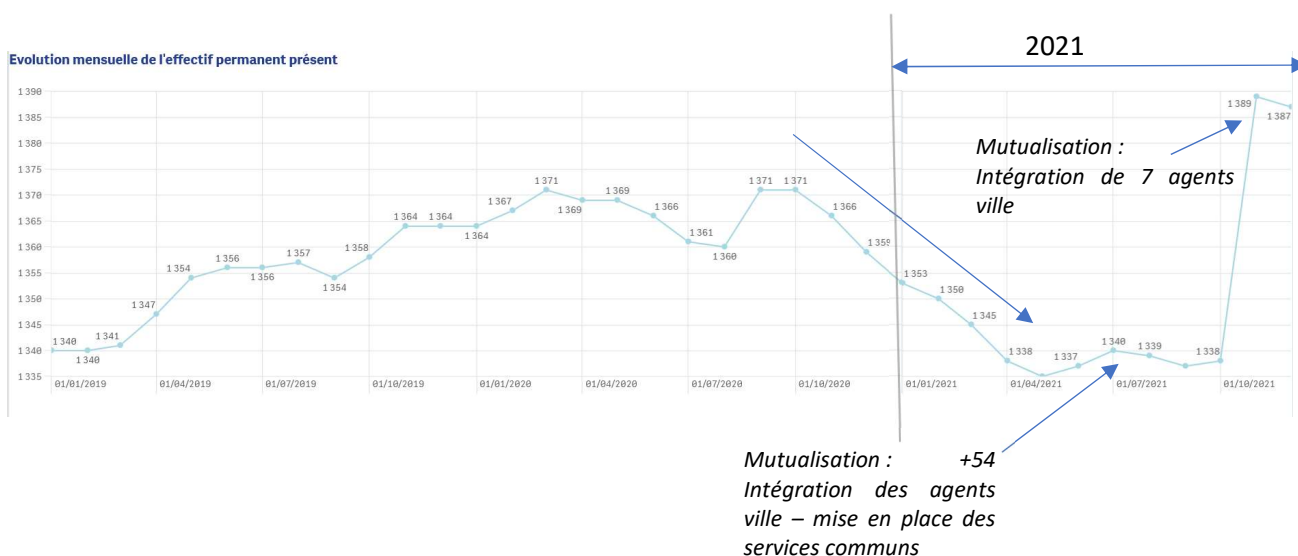
- 2,3 % (1,7M€) correspondent à d'autres dispositifs plus anciens de solidarité intercommunale en baisse (mise à disposition d'agents dans les communes)

Des effectifs maîtrisés

Les effectifs de postes ainsi que les ouvertures de postes à l'externe sont pilotés dans le cadre d'un dialogue avec les directions. Compte tenu d'un certain nombre de procédures ouvertes à l'externe la dynamique d'arrivées se réalisera davantage en 2022 qu'en 2021 ;

Selon les données au sens du bilan social*, l'année 2021 comptabilise 74 sorties d'agents permanents contre 112 arrivées

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PRESENTS AU 1^{ER} DE CHAQUE MOIS

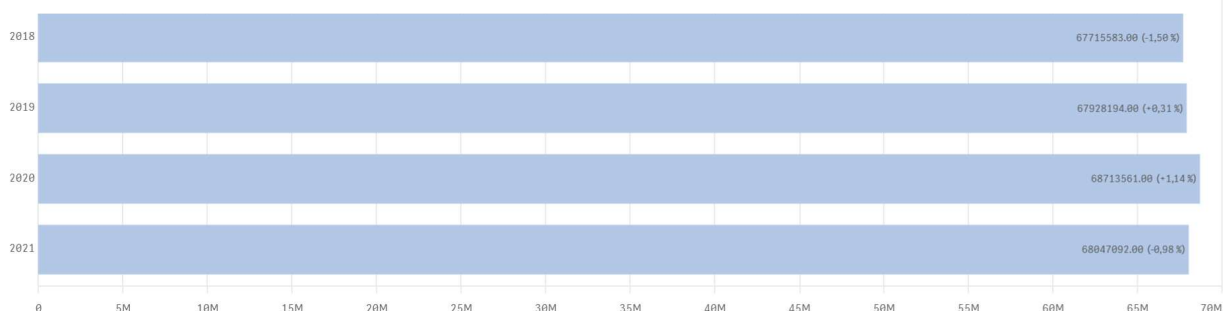


La hausse des dépenses a été ainsi limitée par le maintien du plan de réduction des postes et la volonté de favoriser les parcours internes en ouvrant prioritairement les postes en internes.

Ces efforts se traduisent budgétairement : la masse salariale 2021 des permanents et collaborateurs a ainsi baissée de 1,5% par rapport à 2020.

Evolution de la masse salariale

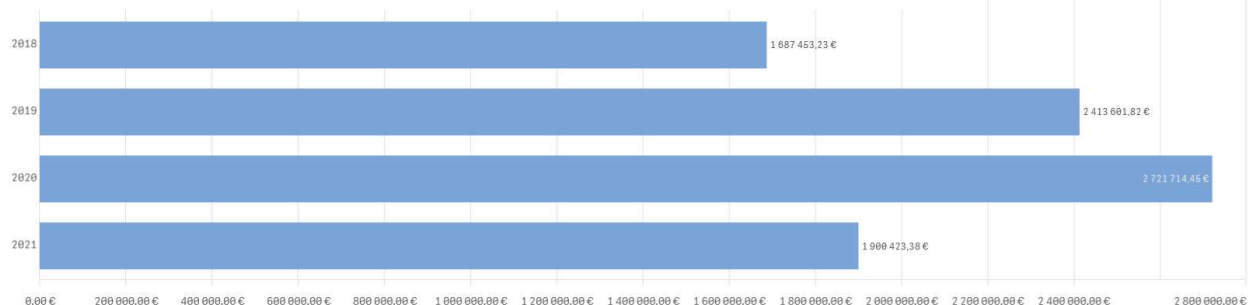
Et taux d'évolution annuel. Mois: Tous mois



Un recours aux contrats temporaires en baisse

Evolution des dépenses de temporaires

Et taux d'évolution annuel



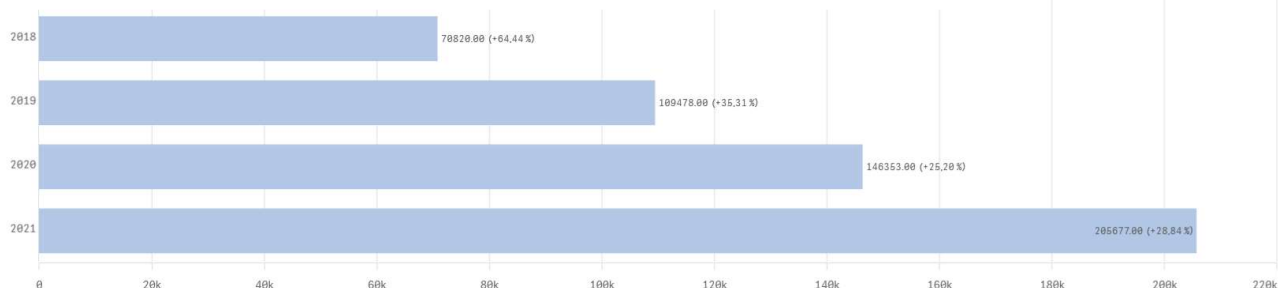
Sur le volet des recours aux contrats temporaires pour du renfort ou du remplacement, les dépenses 2021 sont en nette baisse (-30%) par rapport à l'exercice 2020. Outre le fait que l'année 2020 fut une année forte du fait des impacts de la crise sanitaire et d'investissements projets (TIGA, Politique Agricole et Alimentaire, etc.), les

décisions d'externalisation du nettoyage, une analyse systématique des possibilités de solidarités internes et une gestion des crédits par un système d'enveloppe ont permis sur cet exercice de maîtriser la dépense malgré les diverses augmentations décidées nationalement (SMIC, prime de précarité).

Un recours de plus en plus marqué de l'apprentissage

Evolution de la masse salariale

Et taux d'évolution annuel. Mois: Tous mois



Le budget consacré aux apprentis n'a cessé d'augmenter depuis 2017 atteignant en 2021 un réalisé de 205K€.

En 2021, 25 apprentis ont, sur tout ou partie de l'année, pu se former et travailler au sein de la communauté urbaine. La CUD a connu un important effet report du fait du non-recours à l'apprentissage d'entreprises dans le contexte de la COVID et a dans ce cadre, souhaité soutenir

l'emploi des jeunes tout en répondant à ses besoins en matière de GPEC.

Cette volonté de favoriser le recours à l'apprentissage est maintenu sur ce niveau tout au long de l'année 2022. La collectivité donne la possibilité aux directions d'accueillir mensuellement jusqu'à un effectif de 17 apprentis.

La concrétisation de projets d'économies et de mutualisation

Sur l'année 2020, le projet d'externalisation des prestations de nettoyage est entré dans une deuxième phase et a eu pour impact une baisse de dépenses de personnels sur 2021 de l'ordre de 400 K€.

Aussi, le nombre restreint de passage à l'externe et le gel des postes en attente de réorganisation ou de mutualisation a permis d'absorber en partie les intégrations d'agents ville dans le cadre des nouveaux services communs mis en place au 01/11/2021 en faisant par la même occasion une place significative à l'insertion par la reprise de contrats PEC et de CDD Insertion (cible de 29 contrats).

Ainsi, 2021 a pu voir aboutir les services communs suivants :

- au 01/07/2021, la direction générale,
- au 01/11/2021, les moyens généraux mutualisés, la commande publique mutualisée ainsi que la direction pilotage et accompagnement au changement mutualisée

Il convient de ne pas oublier les intégrations de 6 agents ville au 01/07/2021 dans le cadre de prise de fonction sur des postes de directeurs préfigureurs mutualisés chargés de mener les réflexions qui aboutiront aux futurs services communs de 2022 et après.

Autres effets observés sur 2021 :

- Une baisse des dépenses liées au COVID : les dépenses de personnels en 2020 avaient été marquées par les effets de la crise sanitaire. La collectivité s'était massivement adaptée pour répondre aux exigences de continuité de service tout en assurant la protection du personnel et des usagers. Des dépenses supplémentaires ont ainsi marqué 2020 (Prime COVID, remplacements et renforts temporaires

supplémentaires, produits d'hygiène et de pharmacie, etc.). L'année 2021, hormis quelques dépenses sanitaires, retrouve un standard de consommation antérieur à la crise.

- Contrat collectif Prévoyance : +57 K€. Les taux de cotisation ont augmenté en 2021 de 10%. Une partie de cette augmentation est tout de même absorbée par un précompte sur salaire pour les revenus les plus élevés.

Perspectives :

Prospective 2022 et au-delà

Le contexte économique et financier général ainsi que les mesures prises par l'Etat pour maîtriser les dépenses ont conduit la CUD à poursuivre ses mesures budgétaires.

Le budget 2022 a été construit en tenant compte des mesures nationales connues à l'été 2021 (réévaluation de la compensation de la hausse de la CSG, mesures catégorielles, etc.).

L'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel.

A la suite de ce cadrage général, la direction des ressources humaines rencontre l'ensemble des directions générales et des directions dans le cadre d'un cycle de gestion, afin de connaître les pistes d'optimisation à horizon 2022 et au-delà.

Cet exercice a été réalisé, dans un souci de cohérence, conjointement avec les acteurs villes pour les directions mutualisées ou en cours de mutualisation. L'exercice sera reconduit annuellement et au cours d'arbitrages intermédiaires afin d'affiner les données.

En parallèle, un cadrage plus fort des règles de gestion RH a été posé et partagé dès début 2021 et réaffirmées en 2022 dans le cadre d'un plan emploi. Cette gestion vise à une meilleure maîtrise de la masse salariale tant dans la régulation du recours aux contrats que dans la limitation du recours à l'externe. Elle répond également à un besoin d'harmonisation des pratiques de gestion RH avec celles de la ville dans le cadre du projet de mutualisation.

Les projets engagés

La collectivité s'est engagée dès 2021 dans un projet de rapprochement de son administration avec le Grand Dunkerque mais aussi avec les autres communes du territoire qui le souhaitent. Une organisation commune Ville-CUD par la mise en place de DGA communes et de premiers services mutualisés ont vu le jour en 2021. 2021 est également l'année où ont été posées, dans une logique de préfiguration de directions mutualisées et avec l'appui des managers et des agents, les premières déclinaisons à l'échelle des directions et services de ces rapprochements. Ainsi les moyens généraux, la commande publique et la direction du pilotage et de l'accompagnement au changement sont depuis le 01/11/2021 organisés en services mutualisés. Ces démarches se poursuivront sur les années 2022 et 2023 pour voir aboutir d'autres organisations mutualisées (Ressources Humaines, Finances, et certains

services du Pôle Transition Ecologique des Territoires).

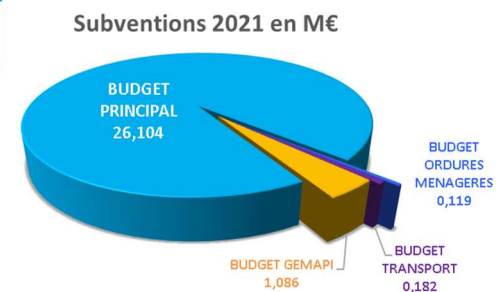
Ces projets de mutualisation (CUD/Ville de Dunkerque et autres communes) ainsi que le renouvellement du processus de mise à disposition avec facturation au coût réel vont marquer ce mandat avec une part grandissante des prestations d'ingénierie et d'expertise de la collectivité à destination de ses partenaires que sont les communes, dans une logique de partage de la ressource.

A noter, enfin, aussi que pourraient influencer sur la masse salariale les chantiers que sont le temps de travail (passage récent au 1607H) mis en œuvre au 01/01/2022 et le changement de régime indemnitaire.

Les subventions versées : une progression en 2021 qui retrouve le niveau de 2019

24,39M€ (-1,24M€ ;-0.04%)

SUBVENTIONS VERSEES*						
LIBELLES En M €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020	en %	Evolution 2019-2021
BUDGET PRINCIPAL	25,478	24,564	26,104	1,54	6,27%	↘
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,006	0,003	0,006			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,021	0,010	0,019			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,01	0,005	0,007			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,007	0,007	0,007			
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	1,730	1,730	1,730			
<i>dont reprise Kursaal</i>	0,556	0,556	0,556			
<i>dont reprise compétence Espace Santé du Littoral</i>	0,654	0,654	0,654			
<i>dont reprise compétence Maison Environnement</i>	0,111	0,111	0,111			
<i>dont reprise compétence médecine préventive</i>	0,003	0,001	0,003			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	22,380	21,487	23,011	1,524	7,09%	↘
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,152	0,150	0,119	-0,031	-21,71%	↘
BUDGET TRANSPORT	0,464	0,148	0,182	0,034	-60,78%	↘
BUDGET GEMAPI	1,412	1,371	1,086	-0,285	-23,09%	↘
TOTAL Budgets	27,506	26,233	27,491	1,258	4,57%	↘
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	24,408	23,156	24,398	1,242	5,09%	↘



Ce poste de dépense correspond aux politiques événementielles, sport, culture... Les subventions ont connu une augmentation en 2021 à la hauteur de la diminution constatée en 2020. L'année 2020 ayant été soumise à la crise sanitaire, les subventions 2021 retrouvent ainsi leur niveau de 2019.

Les charges à caractère général : une augmentation exogène essentiellement liée à l'indexation des formules de prix des contrats de prestations

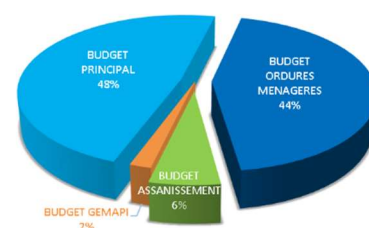
47,93 (+3,9M€ ; +8,7%)

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés.

CHARGES A CARACTERE GENERAL*						
LIBELLES EN M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020	en %	Evolution 2019-2021
BUDGET PRINCIPAL	25,563	23,540	23,333	-0,207	-0,88%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,049	0,035	0,044			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,271	0,104	0,093			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,078	0,077	0,071			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,074	0,069	0,091			
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>	0,046	0,052	0,045			
<i>dont recettes stationnement en compensation</i>	0,248	0,149	0,149			
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	0,040	0,040	0,040			
<i>dont reprise CIAC-Bourbourg</i>	0,042	0,042	0,042			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	24,715	22,972	22,758	-0,214	-0,91%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	17,911	18,258	21,429	3,171	18,08%	
BUDGET ASSANISSEMENT	2,426	2,390	2,858	0,468	20,25%	
BUDGET GEMAPI	0,996	0,412	0,892	0,480	41,74%	
TOTAL Budgets	46,896	44,600	48,512	3,912	8,66%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	46,048	44,032	47,937	3,905	8,79%	
BUDGET TRANSPORT - DSP	50,736	49,751	52,060	2,309	5,45%	

*hors budgets ZAC Loon-Plage, Photovoltaïque et transports hors DSP (évolutions non significatives)

Charges à caractère général en 2021



Ces charges augmentent de 3,9 M€ en 2021 essentiellement du fait d'un phénomène exogène d'évolution des contrats de prestations.

L'évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget

Pour le budget principal, l'évolution de ces charges est en baisse : -0,207 M€, soit -0,88%.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnel et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel lié à la mise en place des services communs avec les communes membres pour les autorisations du droit du sol, les archives, les systèmes d'information, le garage, la médecine préventive, la reprise du stationnement et d'un

volet de la compétence tourisme pour un total de 0,575 M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant comme traité dans le tableau ci-dessus.

A noter que l'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité post crise sanitaire et que les services ont réalisé des efforts conséquents pour tenir le cadrage demandé et plus encore puisque l'objectif était une stabilisation de ce type de dépenses.

D'un côté certains postes de dépenses ont augmenté en lien direct avec la reprise de l'activité : les frais d'honoraires (+411K€) avec la mise en place de nouveaux dispositifs, Eco gagnant, la lutte contre la précarité énergétique, les locations mobilières (+259K€) avec la reprise des activités mais aussi la location du Kursaal pour

la vaccination de la population. La réalisation de nouveaux évènements tels que le Tour de France à la voile, l'accompagnement des Jeux Olympiques, la campagne d'affichage sur les équipements de la Communauté Urbaine ont fait augmenter le poste annonces et insertions de 214K€. D'autres postes de charges liées à l'entretien des réseaux (+190K€), à l'achat des énergies (+160K€) ont augmenté en 2021 eu égard à la non-consommation de 2020. A contrario, des postes de charges ont diminué, notamment celui lié à la crise sanitaire et à l'achat de matériel de protection (1,27M€). Les achats de fournitures diverses ont été réduits de 170K€ tout comme l'entretien de voirie (-147K€) ou les achats de catalogues et imprimés (-160K€).

Concernant le budget des ordures ménagères, l'augmentation des dépenses à caractère général en fonctionnement est de 3,17M€ en 2021, soit 18%.

Cette augmentation s'explique à 80% par une hausse du coût des contrats de prestations de services, liée à l'évolution des indices d'indexation des formules de prix. Une charge plus importante est également à relever pour l'exploitation des centres de valorisation des déchets (+740 K€). et

l'achat de nouvelles fournitures à destination des usagers. Enfin, à noter une augmentation du poste carburant sur les véhicules de la collecte de +182K€. A terme, les gains escomptés avec la mise en place d'un nouveau schéma économique de tri, par ailleurs mutualisé avec d'autres territoires, devraient permettre de maîtriser le coût.

Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général augmenter de 468K€ (+20%) avec une hausse importante des coûts des contrats de sous-traitances représentant 65% de l'évolution (+302K€).

D'autres postes de dépenses ont connu des hausses liées à l'activité avec les fournitures d'entretien et petit équipement liés aux interventions (+33K€), au coût d'entretien du matériel roulant (+23K€), au carburant (+10K€). Les études et recherches, frais d'honoraires (+49K€).

Le budget GEMAPI, +480K€ soit +117%

Alors qu'en 2020 l'activité du budget avait été perturbé avec le décalage de l'entretien du réseau (-584K€), l'année 2021 est marquée par un retour à la normale.

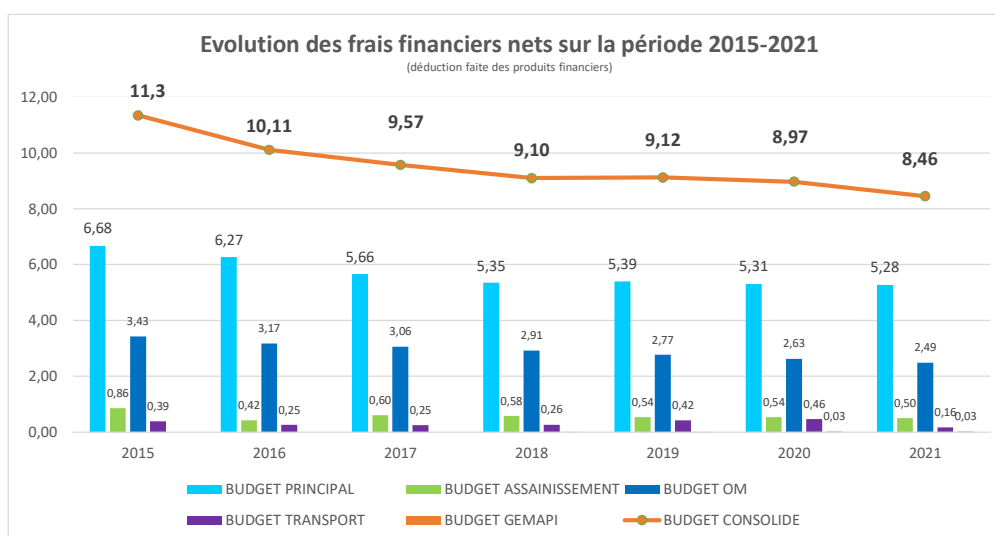
Les Frais financiers : une dernière année de diminution

8,46M€ (-1,071M€ ; -5,68%)

Dans un contexte de taux courts historiquement bas depuis la crise financière de 2008, la stratégie de « variabilisation de la dette » mise en place par la Communauté Urbaine conduisant notamment à souscrire, sur la période 2008-2018, ses nouveaux financements principalement à taux variable, a permis de réduire le coût de la dette

de manière importante malgré une progression constante de l'endettement.

Après une période 2018-2020 de stabilisation aux alentours de 9 M€, les frais financiers s'inscrivent de nouveau, et de manière significative à la baisse à 8,46 M€ (-5,68%), malgré une évolution à la hausse de l'endettement au terme de l'année



En fin d'année 2018, l'analyse de l'évolution du risque de taux avait laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement avec un risque d'augmentation des frais financiers en cas d'évolution à la hausse des taux courts monétaires. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement dès 2019 en orientant notamment, les nouveaux financements essentiellement à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.

En effet, les prêts à taux fixe performants souscrits en 2019, 2020 et 2021 (respectivement constatés

Cette baisse constante depuis plusieurs années des frais financiers dans un contexte d'augmentation continue de la dette, ne perdura malheureusement pas au terme de l'année 2021. La remontée récente du début d'année 2022 des taux longs associée à celle à venir des taux courts contribueront à une évolution significative des

en moyenne à 1,10%, 0,85% et 0,70% sur une durée de prêt de 25-30 ans) contribuent aussi, à la baisse des frais financiers, et ont permis de rééquilibrer et stabiliser à long terme la structure de la dette avec une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable, en adéquation parfaite avec les recommandations de notre conseil Finance Active.

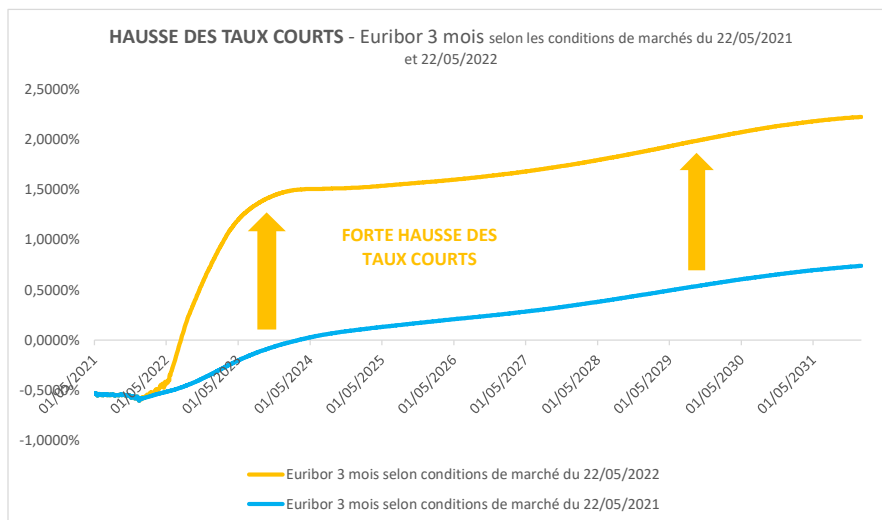
frais financiers dans les toutes prochaines années, et réduiront la capacité des collectivités à investir.

Les banques centrales s'engagent dans un cycle de resserrement de leur politique monétaire du fait d'une conjoncture économique mondiale dégradée entre guerre en Ukraine, politique « zéro-covid » de la Chine, hausse des prix des

matières premières et difficultés persistantes d'approvisionnement.

Même si la Banque Centrale Européenne n'a pas encore relevé ses taux directeurs, les marchés ont largement intégré la hausse des taux monétaires.

En effet, le graphique ci-dessous montre l'évolution des anticipations des taux de l'Euribor 3 mois en 2021 et 2022. On constate une forte remontée des taux de l'ordre de 1,25% à 1,50% sur la période 2023-2031.

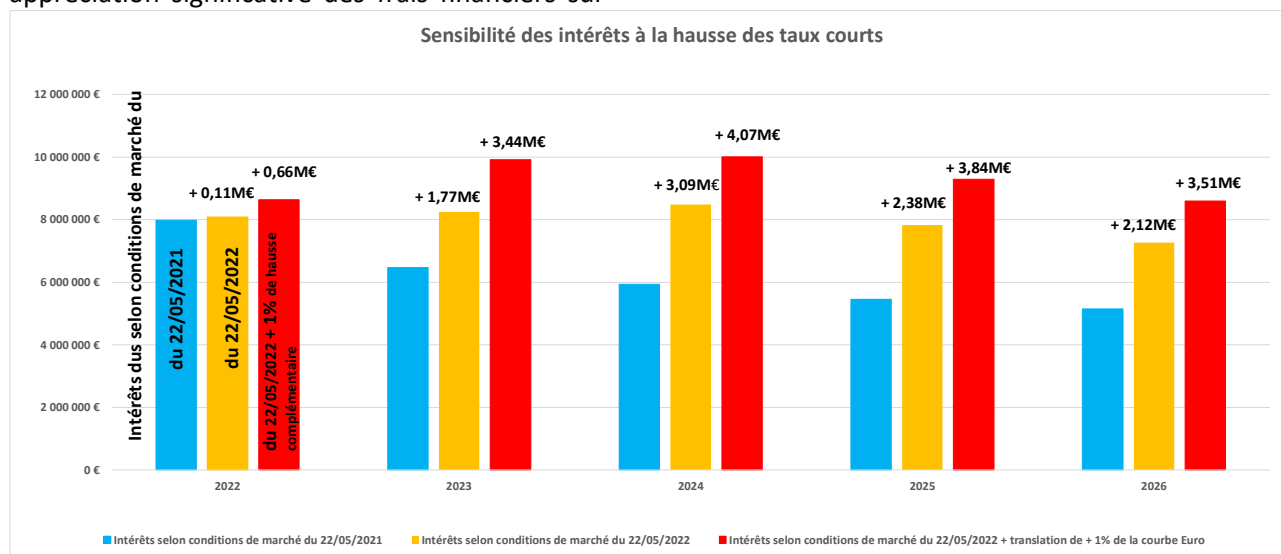


Compte tenu de l'indexation d'une partie de la dette (40%) sur les taux monétaires et malgré la mise en place des instruments de couverture de taux, les frais financiers sont donc amenés à évoluer significativement à la hausse à compter de 2023.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution à la hausse des frais financiers en fonction des taux anticipés. Au regard de la forte hausse des taux entre 2021 et 2022, on constate déjà une appréciation significative des frais financiers sur

les toutes prochaines années : +1,77M€ en 2023, +3,09M€ en 2024, +2,38M€ en 2025 et 2,12M€ en 2026.

Compte tenu des incertitudes concernant les évolutions de marchés, une hausse plus importante de 1 % de la courbe des taux de la zone euro pourrait conduire à un accroissement plus important des frais financiers : +3,44M€ en 2023, +4,07M€ en 2024, +3,84M€ en 2025 et 3,51M€ en 2026 (scénario non envisagé à ce jour).



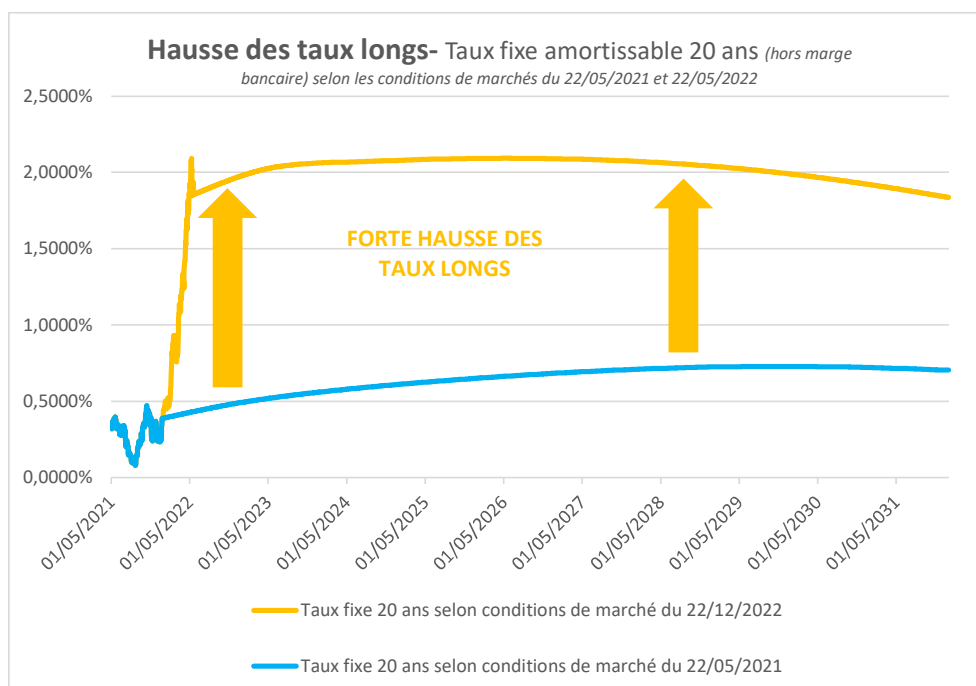
De manière semblable, les taux longs (toutes maturités confondues) se sont également envolés,

de manière exponentielle en début d'année 2022. En effet, à titre d'exemple, le taux fixe

amortissable 20 ans hors marge bancaire s'est affiché à 2,08% le 6 mai 2022 contre 0,43% un an plus tôt. Les taux anticipés sur la période 2022-2031 sont également anticipés à la hausse de l'ordre de 1,15 à 1,50%. Ces derniers contribueront aussi à la hausse des frais financiers à venir sur les financements nouveaux, au regard

fixe calculé base Euribor 3 mois + marge bancaire 40 pts de base, amortissement linéaire, conditions de marché du 22/05/2021 et 22/05/2022).

du renchérissement très important des conditions de financement des collectivités territoriales. A titre d'exemple, une enveloppe de financements nouveaux de 10 M€ souscrite en 2022 présentera un surcoût financier de l'ordre de 1,4M€ sur 20 ans par rapport à 2021 (calculs réalisés à partir des éléments suivants : prêt de 10M€, durée 20 ans, taux



La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations obligatoires : une légère progression

13,45M€ (+0,69M€ ; +0,52%)

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 13,435 M€ en 2021 en progression de 69K€ par rapport à 2020, soit +0,52%.

La solidarité envers les communes : l'effort se poursuit

166,64M€ (+0,091M€ ; + 0,06%)

La solidarité communautaire se poursuit au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2021, 166,64 M€ ont été reversés aux communes membres pour environ 324 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 51% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 119,864 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, en diminution de 1,383 M€ par rapport à

2020. Cette baisse provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS...). Elle s'accompagne du prélèvement sur la variation de la fiscalité des communes introduit dans le nouveau mécanisme de la DSC adopté en 2021.

- 46,706 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; en hausse par rapport à 2020 (45,160 M€). Cette augmentation est liée à la refonte de la DSC comprenant 4 mécanismes : la dotation de centralité, la dotation de solidarité comprenant l'écrêtement sur la fiscalité, la compensation de la dotation forfaitaire à hauteur de 2020 et la refacturation du FPIC.

Attention : une augmentation du FPIC sur les années à venir est à craindre suite à une réforme des critères de potentiel financier et effort fiscal

La contribution au fonds de péréquation horizontale (FPIC) : une légère diminution

6,92M€ (-0,393M€ ; -6%)

Le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC) a été créé en 2011.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC, ce qui est le cas pour notre territoire.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 6,929 M€ en 2021 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, portant ainsi le montant 2021 à 11,803 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 6,929 M€, contre 7,321 M€ en 2020, en diminution de 0,393 M€.

		2019	2020	2021	Variation 2021 / 2020
FPIC NET					
CUD	PART CUD	- 7 406 344	- 7 321 397	- 6 928 894	392 503
	PART COMMUNES	- 5 299 756	- 5 160 339	- 4 874 486	285 853
	TOTAL	- 12 706 100	- 12 481 736	- 11 803 380	678 356
COMMUNES		- 5 299 756	- 5 160 339	- 4 874 486	285 853
DSC COMMUNES					
DSC		50 413 357	50 459 277	51 580 943	1 121 666
FPIC		- 5 299 756	- 5 299 756	- 4 874 486	425 270
DSC NETTE		45 113 601	45 159 521	46 706 457	1 546 936

Les charges exceptionnelles : une baisse en 2021

712 K€ (-560K€ ; -44%)

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. La prime d'épuration constitue une part importante de ce poste de charges (510K€ en 2021). Alors qu'en

2020 elles diminuaient de 1,681M€ suite à un reversement de contentieux sur 2019, la baisse de ce poste de charges continue également en 2021 avec le système exceptionnel de subventions accordés dans le cadre de la crise sanitaire (-605K€).

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 en 2022 à la Communauté Urbaine de Dunkerque vise à réduire l'utilisation de ces comptes pour les réintégrer au cycle de fonctionnement classique.

LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2021, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 56,93 M€, soit un taux d'épargne de 12,2%. Au CA 2020, elle était constatée pour 57,42 M€, soit une diminution de 0,49 M€ avec un taux d'épargne de 12,4%. Il est à noter une dégradation du ratio par rapport à 2020 mais une situation en nette amélioration par rapport à 2019 (48,28M€ soit un taux d'épargne de 10,5%).

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un **taux d'épargne brute de 12,2 % fin 2021, au-dessus du seuil minimum fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2021-2026.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). **Fin 2021, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 65,9M€, en diminution au regard de la situation.**

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de

fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. **Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de 14,1 % fin 2021, et 14,5% fin 2020.** Ainsi, la dégradation n'est pas liée à la charge des intérêts de la dette.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financée. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. **L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2021 à 28,30 M€. Fin 2020, elle était constatée à hauteur de 28,03 M€, soit une hausse de 0,27 M€.**

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années

nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à

12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine demeure correcte puisqu'elle s'établit en consolidé à 7,9 années fin 2021.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios **(données budgétaires non retraitées)**

Il s'agit de données non retraitées qui le seront ensuite dans le cadre de l'analyse financière. Des différences pourront alors apparaître notamment du fait du retraitement du décalage d'exercice de la redevance assainissement perçue en 2021 au lieu de 2020 ainsi que le retraitement de titres de recettes perçues en 2021 concernant des remboursements de trop perçus de subventions versées en 2020 (effet COVID).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
en M€				
EPARGNE BRUTE ¹	58,0	48,3	57,4	56,9
TAUX D'EPARGNE BRUTE	12,06%	10,52%	12,42%	12,17%
EPARGNE DE GESTION	67,1	57,4	67,0	65,9
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	13,95%	12,51%	14,48%	14,08%
EPARGNE NETTE	30,3	19,8	28,0	28,3
ENDETTEMENT ²	367,4	420,1	437,8	452,3
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,33 années	8,7 années	7,6 années	7,9 années

¹ Hors flux croisés entre budgets et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, FPIC net, données brutes sans retraitements réalisés en analyse financière

² Hors dette récupérable Agence de l'eau ; hors dette comptes 165 - 1676 - 168 ; Déduction faite des amortissements "provisionnés" relatifs à l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2012 (7,88 M€ au 31/12/2016 ; 9,85 M€ au 31/12/2017 ; 11,82 M€ au 31/12/2018 ; 13,79M€ au 31/12/2019 et 15,76M€ au 31/12/20)); déduction faite des emprunts relais de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité et 13M€ dans le cadre du préfinancement du FCTVA a la fois concernant le décalage de versement de l'Etat pour 2020 et la récupération liée au transfert sur le budget communautaire d'opération de voirie réalisé en même temps que le projet DK'Plus de mobilité

CA
2021

PARTIE III.

ANALYSE DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENUES

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

C'est le budget principal qui représente le plus gros poste des dépenses 73%. Les dépenses d'équipement tout budgets confondus représentent 72% contre 28% de subvention d'équipement. L'enveloppe de gestion fixe représente 42% contre 58% consacré aux projets exceptionnels.

Nature et poids des dépenses

d'équipements

86,54 M€ (+2,1M€ ; +2,5%)

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 86,54 M€ en 2021 dont 23,93 M€ au titre des subventions d'équipement. Le niveau des dépenses est inférieur à celui de 2020 mais comme vu page 7 du présent rapport du fait d'une opération artificielle liée à la voirie du réseau de bus de 31 M€. Retraité de cette opération 2020, les dépenses d'équipement s'affichent en augmentation de 2,1M€.

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes par la CUD ou des subventions d'équipement versées, principalement aux communes.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous quatre angles :

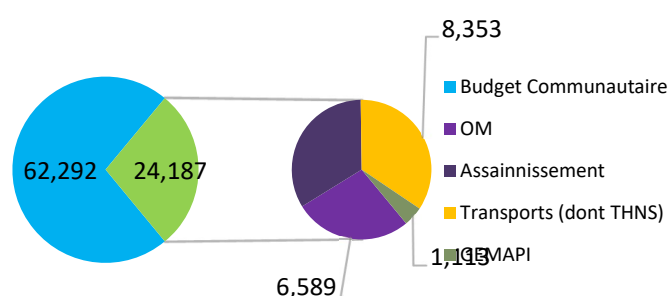
- la lecture par budget,
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe.
- La lecture par axe du projet communautaire

Les dépenses d'investissement regroupées par budget

Budget principal 62,29M€ contre 24,18M€ pour les budget annexes

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal. Le montant total de 86,54 M€ se décompose comme suit :

Dépenses d'investissement par budget
(en milliers d'€)



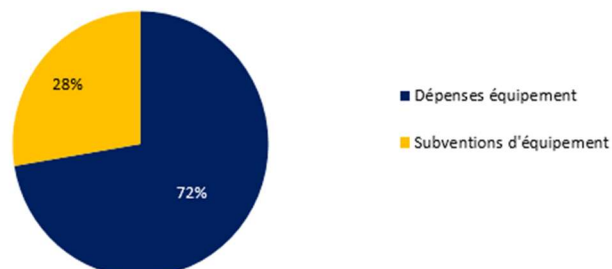
Les dépenses d'investissement regroupées par nature de dépenses

Les dépenses d'investissements peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

23,9M€ pour les subventions d'équipement (28%) contre 62,6M€ pour les dépenses d'équipement (72%)

Dépenses d'investissement par nature de dépenses (en millions d'€)

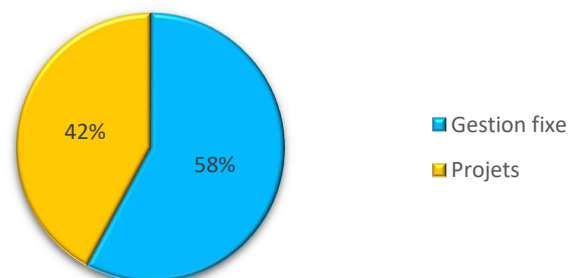


Les dépenses d'investissement par enveloppe (36,4M€ EGF et 50,1M€ projets)

Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets" :

- L'enveloppe de gestion fixe regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 36,4 M€ (42%) des dépenses d'équipement.
- L'enveloppe projets : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets sont de 50,1M€ (58%) des dépenses d'équipements.

Dépenses d'investissement par enveloppe (en millions d'€)



L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la **production de services publics, tels que** :

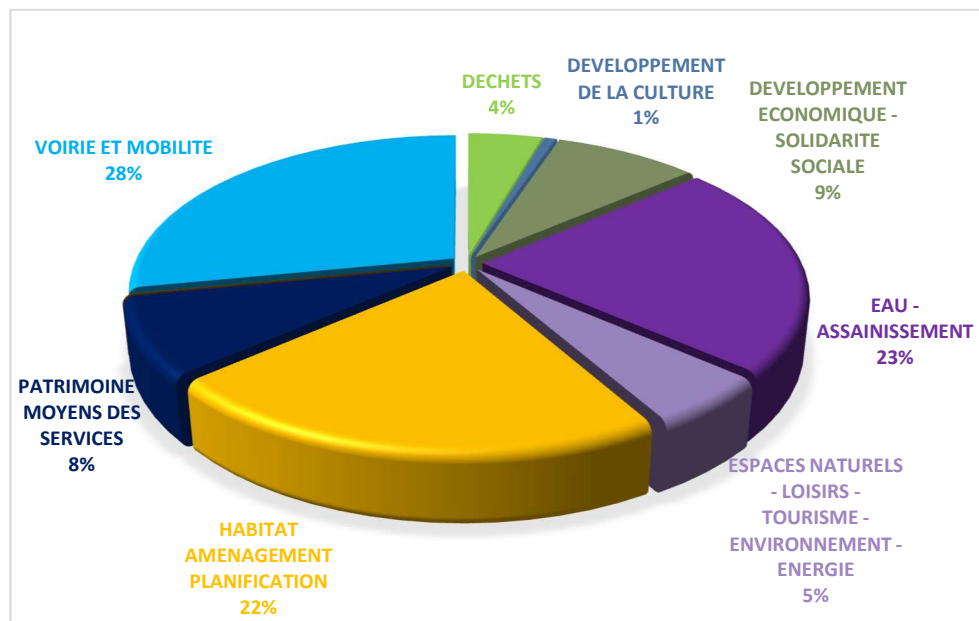
- La collecte et traitement des ordures ménagères,
- L'assainissement,
- Les transports,
- L'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,

- Les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également **les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme** :

- Les travaux dans les bâtiments communautaires,
- Les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- Les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Les thématiques



Depuis 2017, la majorité de ces investissements (70 %) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

Ces AP / CP sont entérinés par délibérations distinctes prises par le Conseil Communautaire.

Les principales opérations

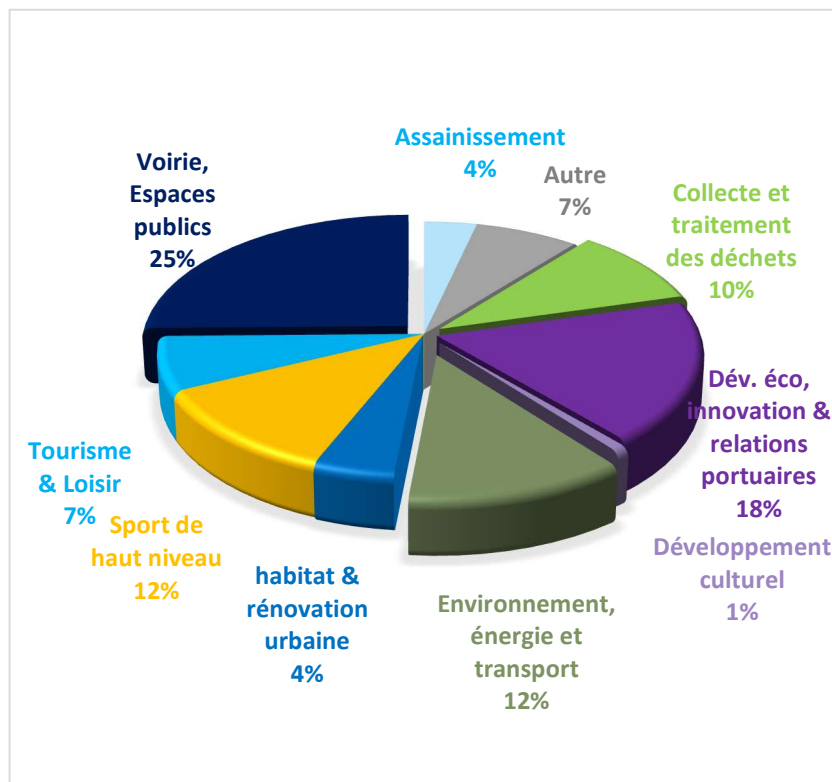
- Renouvellement du parc autobus : 4,3 M€
- Programme annuel de voirie : 4,1 M€
- Travaux d'ouvrage de collecte : 3,5 M€
- Collecteur et branchement des eaux usées : 1,1 M€

L'enveloppe projets

Les thématiques

L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents.

Cette enveloppe représente 50,10 M€ soit 58 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), à l'échelle du mandat, dans le cadre des différentes délégations. On note que la thématique Voirie et Espace publics représente 25% des investissements. Ce poids important est lié aux opérations de réfection de la digue, de renouvellement urbain et de voirie spécifique.

Les principales opérations

- La rénovation du stade Tribut 4,5M€
- La poursuite de la réfection de la digue de Malo : 3 M€
- La réhabilitation bâtiment TIC : 2,3 M€
- La rénovation urbaine du site Paul Bert à Rosendaël : 1,6 M€
- La reconstruction du bâtiment de la collecte des déchets : 4,5 M€
- La reconstruction de la station de Bourbourg : 1,7 M€
- Euraénergie : 1,3 M€
- NPNRU Tétéghem : 0,8M€
- Zac du centre à Cappelle-La-Grande : 0,7M€
- Rives du canal de Bourbourg à Coudekerque-Branche : 0,5M€
- Digue de Leffrinckoucke : 0,4M€

Les dépenses d'équipement (hors subvention)

62,61 M€ (-5,0 M€ ; -7%)

En 2021, comme pour les années précédente, ces dépenses représentent le poste le plus important même si la part des subventions versées à progresser par rapport à 2020.

Les subventions d'équipements

23,9 M€ (+7,2 M€ ; +40%)

En 2021, la collectivité a versé 23,9 M€ de subventions d'équipements dont 70% sont représentés par les opérations en lien avec le GPMD, L'ULCO, l'habitat et les fonds de concours :

- Appui aux opérations d'aménagement du Port : 4,74 M€
- Subventions relatives aux logements sociaux neufs : 3,9 M€
- Aides ANAH : 2 M€
- Reflex énergie : 1 M€
- Aide à l'accession : 1,3 M€
- ULCO : 2,1 M€
- Fonds de concours aux communes : 2,4 M€

Ainsi ces subventions traduisent la volonté d'axer sa politique en faveur du développement de la plate-forme industrialo-portuaire (AXE I), de renforcement de la solidarité vis-à-vis des communes et des habitants en leur proposant une offre de logement diversifiée et adaptée (Axe III)

Le remboursement de la dette

28,6 M€ (-0,7 M€ ; -2,4%)

En 2021, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 28,6 M€, contre 29,3 M€ en 2020, soit une diminution de 2,4 % contre une augmentation de 3,2% en 2020. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MARQUE PAR DES SUBVENTIONS PLUS IMPORTANTES

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) important du fait d'un décalage de versement

17,62 M€

Il n'a pas été encaissé, en 2020 lié à un décalage de versement qui a été réalisé en 2021 pour un montant de 17,62 M€ alors qu'en 2019, le FCTVA perçu était de 6,242M€. Cette dotation est liée aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice précédent et dépend donc du niveau d'investissement réalisé l'année précédente après

examen par les services de l'Etat des dépenses éligibles au FCTVA.

Des subventions et dotations en légère augmentation

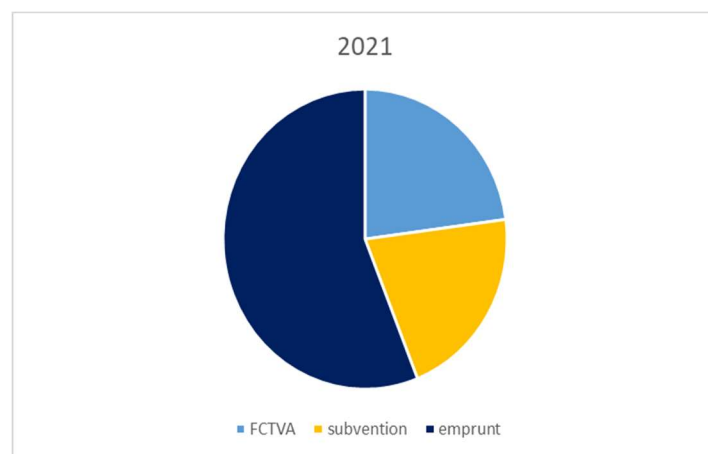
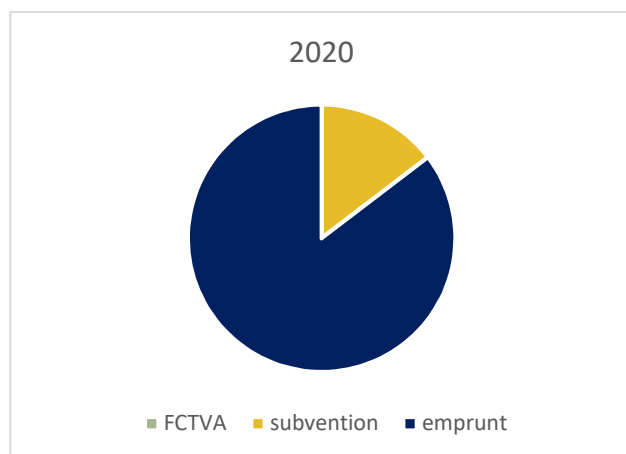
16,90M€ (+ 2,77 M€ ; +20%)

Elles ont été encaissées à hauteur de 16,22 M€ en 2021. Elles s'élevaient en 2020 à 14,13 M€.

Un recours à l'emprunt limité

43,10 M€ (-32,37 M€ ; - 57%)

Le recours à l'emprunt en 2021 a été de 43,10 M€ contre 75,47 M€ en 2020. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.



LA DETTE ET SA GESTION : UN ENDETTEMENT MAITRISE

Evolution de la dette

452,26 M€ (+14,47 M€ ; +3,31%)

L'année 2021 affiche une variation positive de la dette de 14,47 M€ conduisant à un endettement supplémentaire de 3,31%

Après les retraitements décrits dans le tableau ci-après, la dette consolidée de la Communauté Urbaine de Dunkerque (*hors compte 165-1676-168*)

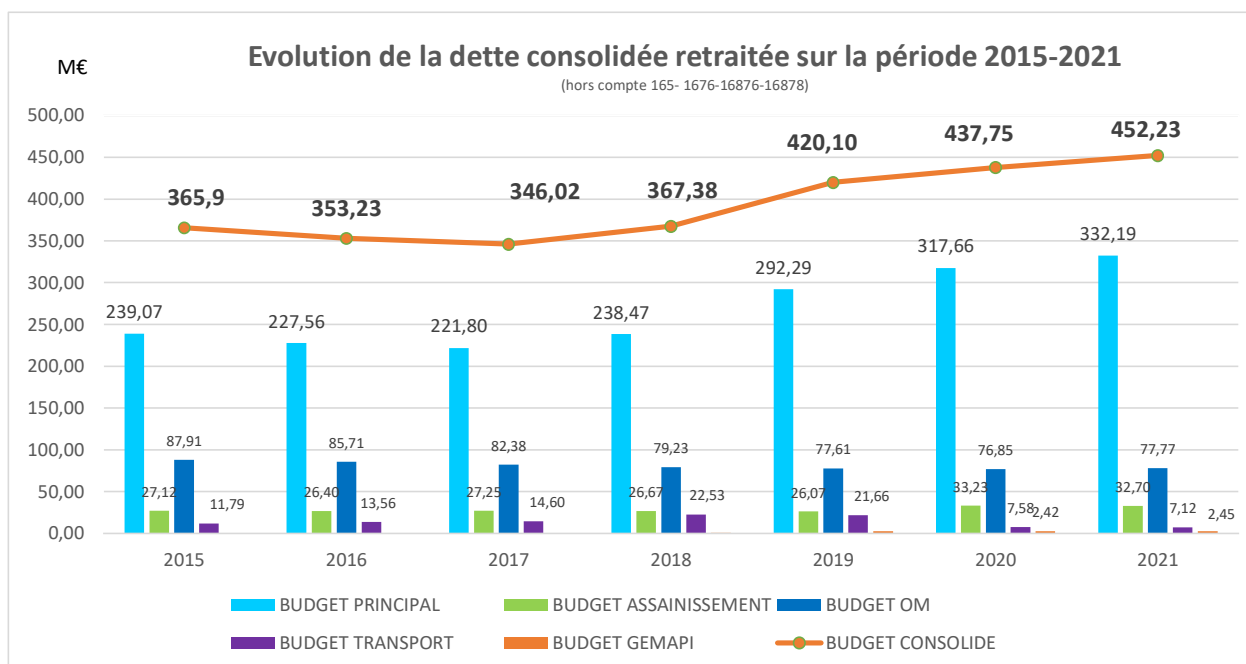
s'élève à 452,23 M€ au 31/12/2021 contre 437,75 M€ au 31/12/2020.

Cette dette retraitée est composée essentiellement de la dette bancaire et obligataire pour un montant de 442,5M€, et de manière résiduelle de la dette consentie par l'Agence de l'eau (7,45M€) et par l'Etat au titre de l'avance remboursable accordée aux autorités organisatrices de la mobilité (2,28M€).

TOTAL DETTE CONSOLIDÉE (tout budget confondus hors autres dettes comptes 165 - 1676 - 168)	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	472 755 948	97,62%	469 726 298	97,48%	-3 029 650	-0,64%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	0,47%	2 278 690	0,47%		0,00%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 258 470	1,91%	9 884 458	2,05%	625 988	6,76%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDÉS avant retraitement	484 293 108	100,00%	481 889 446	100,00%	-2 403 662	-0,50%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infime	15 760 000	3,25%	17 730 000	3,68%	1 970 000	12,50%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	2 780 800	0,57%	2 433 200	0,50%	-347 600	-12,50%
Déduction emprunt relais souscrits auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2022 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	3,10%	9 500 000	1,97%	-5 500 000	-36,67%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)	7 000 000	1,45%	-	0,00%	-7 000 000	-100,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisés principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)	6 000 000	1,24%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDÉS après retraitement	437 752 308	90,39%	452 226 246	93,84%	14 473 938	3,31%

Le recours à l'emprunt a été plus modéré sur l'exercice 2021, compte tenu d'un niveau de réalisation des dépenses d'investissement 2021 plus contenu à 86M€.

Pour autant, la dette consolidée (après retraitements) poursuit une tendance haussière, mais maîtrisée au regard du volume d'investissements réalisé sur la période 2015-2021 d'un montant de 690 M€ (94M€ en moyenne par an).



De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement pour l'année 2021 est constatée principalement sur le budget principal et le budget des ordures ménagères :

Evolution à la hausse de la dette du budget principal

332,19 M€ (+14,53M€ ; +4.57%)

En effet, après retraitement de l'emprunt obligataire in fine et des emprunts relais pour les raisons évoquées ci-avant, la dette du budget principal s'élève à 332,19 M€ (contre 317,66 M€ au 31/12/2020) soit une progression de l'encours de 14,53 M€ (+4,57%).

BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	346 422 085	100,00%	349 919 471	100,00%	3 497 385	1,01%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	346 422 085	100,00%	349 919 471	100,00%	3 497 385	1,01%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	15 760 000	4,55%	17 730 000	5,07%	1 970 000	12,50%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)	7 000 000	2,02%	-	0,00%	-7 000 000	-100,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisées principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)	6 000 000	1,73%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	317 662 085	91,70%	332 189 471	94,93%	14 527 385	4,57%

Evolution à la hausse de la dette des ordures ménagères

77,77M€ (+0,95 M€ ; +1,19%)

Une légère progression de l'endettement est également constatée sur le budget des ordures ménagères +0,95 M€ (+1,19%). La dette s'élève à 77,77M€ au 31/12/2021 (contre 76,85M€ en 2020).

BUDGET DES ORDURES MENAGERES	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	76 850 398	100,00%	77 766 206	100,00%	915 809	1,19%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	76 850 398	100,00%	77 766 206	100,00%	915 809	1,19%

Il convient de préciser la création d'une nouvelle dette sur le budget photovoltaïque au cours de l'année 2021. Pour la toute première fois, le recours à l'emprunt a été nécessaire pour équilibrer ce budget. Un endettement de 0,07M€ est donc constaté au 31/12/2021.

Evolution à la baisse de la dette des autres budgets annexes

42,2 M€ (-1,04M€ ; -2.40%)

A contrario, l'endettement au 31/12/2021 des budgets annexes de l'assainissement, du transport et Gemapi sont orientés à la baisse.

En effet, l'endettement du budget de l'assainissement (après retraitement de la dette

agence de l'eau récupérable auprès de SUEZ) se réduit sensiblement pour s'afficher à 32,7M€ au 31/12/2021 contre 33,23 M€ au 31/12/2020 soit une baisse de 0,53M€ (-1,60%).

BUDGET ASSAINISSEMENT	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	26 754 187	74,29%	25 248 476	71,87%	-1 505 711	-5,63%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	9 258 470	25,71%	9 884 458	28,13%	625 988	6,76%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	36 012 657	100,00%	35 132 935	100,00%	-879 723	-2,44%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	<i>2 780 800</i>	<i>7,72%</i>	<i>2 433 200</i>	<i>6,93%</i>	<i>-347 600</i>	<i>-12,50%</i>
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	33 231 857	92,28%	32 699 735	93,07%	-532 123	-1,60%

De la même manière, l'endettement du budget transport et Gemapi décroissent également respectivement de -0,46 M€ (-6,11%) et -0,04M€ (-1,80%). Ainsi l'endettement du budget

transport (après retraitement de l'emprunt relais) et Gemapi s'affichent donc respectivement à 7,12 M€ et 2,38 M€ au 31/12/2021 (contre 7,58 M€ et 2,42 M€ en 31/12/2020).

BUDGET TRANSPORT	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	20 305 598	89,91%	14 342 053	86,29%	-5 963 545	-29,37%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	10,09%	2 278 690	13,71%	0	0,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	22 584 288	89,91%	16 620 743	86,29%	-5 963 545	-26,41%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	66,42%	9 500 000	57,16%	-5 500 000	-36,67%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	7 584 288	33,58%	7 120 743	42,84%	-463 545	-6,11%

BUDGET GEMAPI	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	2 423 680	100,00%	2 380 092	100,00%	-43 588	-1,80%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 423 680	100,00%	2 380 092	100,00%	-43 588	-1,80%

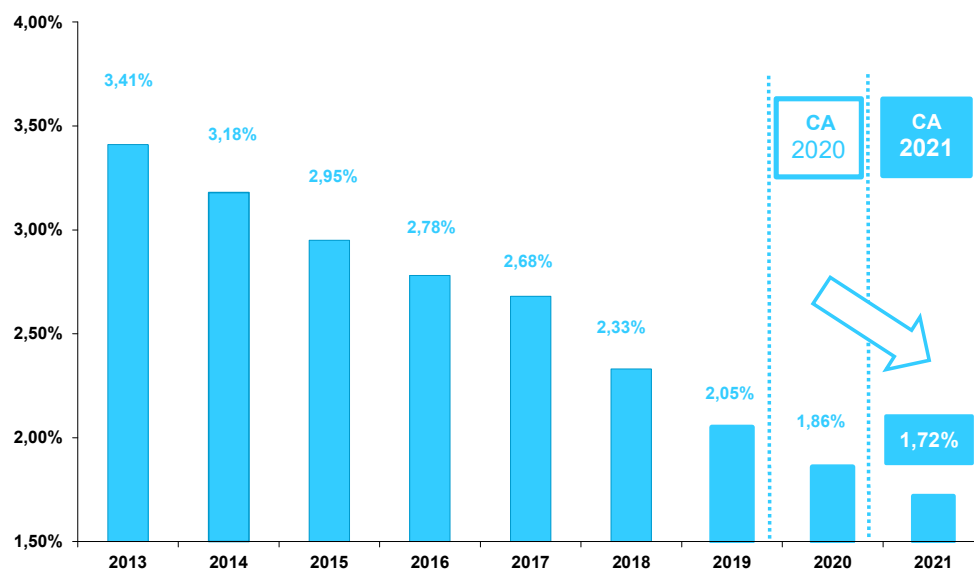
Un taux moyen de la dette toujours plus performant

1,72% (-0.14%)

Pour la deuxième année consécutive, le taux moyen de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'établit en dessous de 2 %. Après 1,86% l'an dernier, il s'établit au 31 décembre 2021 à 1,72% seulement en diminution de 14 points de base sur un an (soit -0.14%) dans un contexte de taux toujours particulièrement favorables aux emprunteurs

sur l'année 2021. L'allongement de la durée des emprunts souscrits ces dernières années principalement sur des durées de 25 à 30 ans, au regard notamment de la performance des taux, contribuent à l'augmentation de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne des emprunts qui s'affichent respectivement à 16 ans 11 mois et à 10 ans et 1 mois.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE période 2013- 2021



ANNEE 2021 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE

CRD	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE VIE MOYENNE
-----	------------	-------------------------	-------------------

BUDGETS CONSOLIDES

DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	469 726 298	1,72%	16 ans et 11 mois	10 ans et 1 mois
----------------------------------	--------------------	--------------	-------------------	------------------

PAR TYPE DE RISQUE

Dettes à taux fixe	278 784 320	2,37%	17 ans et 4 mois	10 ans et 5 mois
Dettes à taux variable	110 834 165	0,54%	14 ans et 3 mois	8 ans et 2 mois
Dettes à taux variable couvert	74 902 264	0,62%	21 ans et 7 mois	12 ans et 11 mois
Dettes structurées	16 289 581	4,08%	7 ans et 4 mois	4 ans et 1 mois

PAR BUDGET

PRINCIPAL	349 919 470	1,43%	17 ans et 6 mois	10 ans et 6 mois
ORDURES MENAGERES	77 766 206	3,13%	16 ans et 7 mois	9 ans et 6 mois
ASSAINISSEMENT	25 248 476	1,85%	16 ans et 7 mois	9 ans et 9 mois
TRANSPORT	14 342 053	1,06%	3 ans et 9 mois	2 ans et 5 mois
GEMAPI	2 380 092	1,08%	26 ans et 2 mois	16 ans
PHOTOVOLTAÏQUE	70 000	0,10%	4 mois	4 mois

Une gestion sécurisée de la dette

96,53% de financements simples

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2021 (non retraités de l'emprunt in fine et des emprunts relais) confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (96,53%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent seulement 3,7% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs, positionnés (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la

structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires).

Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée reste performant à 4,08% au 31/12/2021 (contre 4,02 % au 31/12/2020), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE (1) (2) (3)					
ENCOURS AU 31/12/2021	469 726 298 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX	
Dont	Encours	%	nombre de contrats	Après opérations de swap en %	
FINANCEMENTS CLASSIQUES	453 436 716 €	96,53%	81	TAUX FIXE	60,20%
dont encours à taux fixe classique	267 700 288 €	56,99%	50	dont taux fixe classique	56,99%
dont encours à taux variable classique	110 834 165 €	23,60%	23	dont taux fixe structuré	3,21%
dont encours à taux variable classique couvert	74 902 264 €	15,95%	8		
FINANCEMENTS STRUCTURES	16 289 581 €	3,47%	9	TAUX VARIABLE	39,80%
dont encours structurés à risque faible	16 289 581 €	3,47%	9	dont taux variable classique	23,60%
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable couvert	15,95%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré	0,26%
TOTAL	469 726 298 €	100%	90	TOTAL	100%

(1) Données définitives au 31/12/2021 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau - avance remboursable ETAT aux autorités organisatrices AMO - Autres dettes comptes 165-1676 -168)

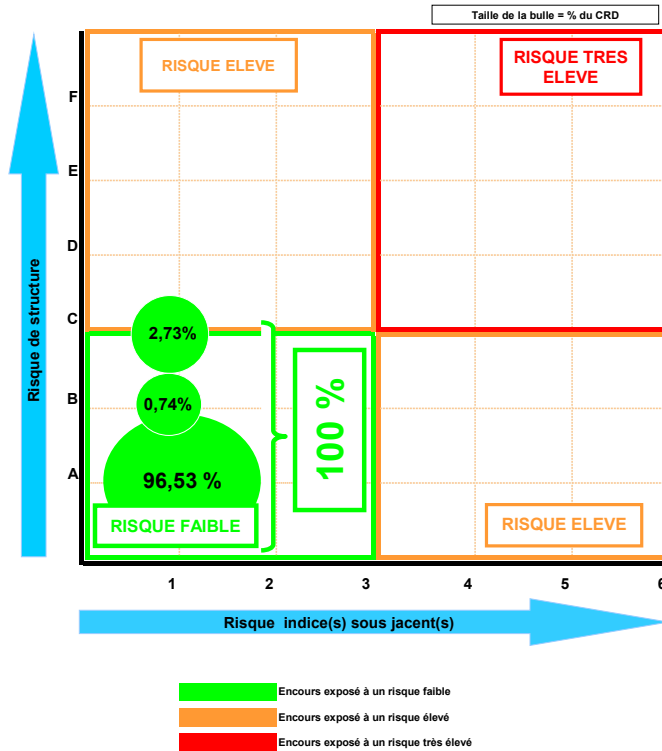
(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (17 730 000 € au 31/12/2021)

(3) Hors déduction emprunt relais souscrit auprès de l'AFL d'un capital restant dû de 9 500 000 € (préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après l'application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler »,

dans la mesure où 100% de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2021.

Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum : produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

Evolution de la structure de la dette bancaire

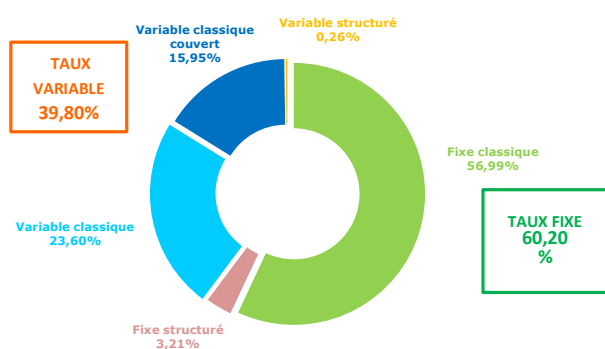
60,20% à taux fixe /39,8% taux variable

Au terme de l'exercice 2021, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 60,20% (dont 56,99% à taux fixe classique et 3,21% à taux fixe structuré) contre 39,80% à taux variable (dont 23,60% à taux

variable classique, 15,95% à taux variable couvert et 0,26% à taux variable structuré).

Cette structure de la dette est en parfaite adéquation avec les recommandations faites par notre conseil en gestion dette Finance Active qui préconise pour un emprunteur récurrent, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2021 (%encours)



un emprunt est classé dans la catégorie :

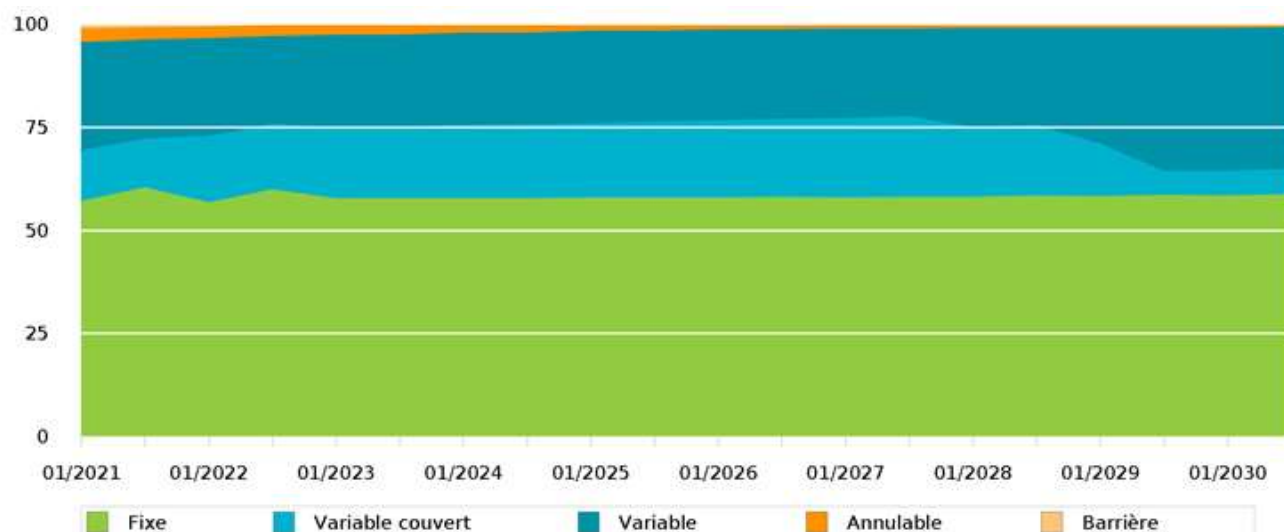
Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annuable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, CSTER et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique couvert	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers, mais l'emprunt bénéficie toutefois d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel)
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0,20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type $4,49\% - 2 * (\text{CMS EUR 10ans} - \text{CMS EUR 1an})$. Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

L'évolution du risque de taux sur la période 2022 à 2030 (hors nouveaux emprunts) laisse apparaître une structure de la dette relativement stable avec une répartition taux fixe – taux variable respectivement de 60% et 40%, conforme aux recommandations précitées.

Afin de se prémunir d'une hausse importante des taux monétaires, la dette à taux variable (environ

43% en moyenne sur la période 2022-2028) bénéficie de couvertures de taux (cap = taux plafond garanti) afin de limiter l'évolution des frais financiers. Ces instruments financiers devront être reconduits progressivement, afin de maintenir ce niveau de couverture de taux notamment au-delà de l'année 2029.

Evolution du risque de taux sur la période 2022-2030



ANNEE 2021 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes :

Budget	Encours au 31/12/2021	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition	% d'exposition
PRINCIPAL	349 919 471 €	Taux fixe	187 589 799 €	53,61%	2,18%
		dont Taux fixe classique	180 484 494 €	51,58%	2,09%
		dont Taux fixe structuré	7 105 305 €	2,03%	4,26%
		Taux variable	162 329 672 €	46,39%	0,56%
		dont Taux variable classique	93 493 112 €	26,72%	0,52%
		dont Taux variable couvert	67 621 251 €	19,32%	0,58%
ASSAINISSEMENT	25 248 476 €	Taux fixe	15 864 427 €	62,83%	2,41%
		dont Taux fixe classique	14 549 584 €	57,63%	2,25%
		dont Taux fixe structuré	1 314 843 €	5,21%	4,15%
		Taux variable	9 384 049 €	37,17%	0,90%
		dont Taux variable classique	5 041 426 €	19,97%	0,82%
		dont Taux variable couvert	4 342 623 €	17,20%	0,98%
ORDURES MENAGERES	77 766 206 €	Taux fixe	64 323 353 €	82,71%	3,64%
		dont Taux fixe classique	57 754 229 €	74,27%	3,59%
		dont Taux fixe structuré	6 569 124 €	8,45%	4,12%
		Taux variable	13 442 854 €	17,29%	0,70%
		dont Taux variable classique	10 504 464 €	13,51%	0,62%
		dont Taux variable couvert	2 938 390 €	3,78%	0,97%
TRANSPORT	14 342 053 €	Taux fixe	13 251 651 €	92,40%	1,09%
		dont Taux fixe classique	13 166 651 €	91,80%	1,07%
		dont Taux fixe structuré	85 000 €	0,59%	3,97%
		Taux variable	1 090 402 €	7,60%	0,76%
		dont Taux variable classique	1 090 402 €	7,60%	0,76%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%	

Budget	Encours au 31/12/2021	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition	% d'exposition
GEMAPI	2 380 092 €	Taux fixe	1 745 330 €	73,33%	1,32%
		dont Taux fixe classique	1 745 330 €	73,33%	1,32%
		Taux variable	634 762 €	26,67%	0,43%
		dont Taux variable classique	634 762 €	26,67%	0,43%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%	
PHOTOVOLTAÏQUE	70 000 €	Taux fixe	0 €	0,00%	
		dont Taux fixe classique	0 €	0,00%	
		Taux variable	70 000 €	100,00%	0,10%
		dont Taux variable classique	70 000 €	100,00%	0,10%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%	
CONSOLIDE	469 726 298 €	Taux fixe	282 774 560 €	60,20%	2,47%
		dont Taux fixe classique	267 700 288 €	56,99%	2,37%
		dont Taux fixe structuré	15 074 272 €	3,21%	4,19%
		Taux variable	186 951 738 €	39,80%	0,59%
		dont Taux variable classique	110 834 165 €	23,60%	0,54%
		dont Taux variable couvert	74 902 264 €	15,95%	0,62%
		dont Taux variable structuré	1 215 309 €	0,26%	2,72%

Emprunts nouveaux mobilisés ou souscrits au cours de l'année 2021 à des conditions financières encore exceptionnelles

Les emprunts souscrits ou mobilisés essentiellement à taux fixe ont bénéficié encore d'excellentes conditions financières au cours de l'année 2021.

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2021	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE
						Type	%	
C711220 (000580)	CREDIT FONCIER (CAISSE D'EPARGNE HDF)	15 000 000 €	3 200 000 €	21/09/2020	11 800 000 € en 2020 et le solde le 12/03/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,80%	30ans
MINS34862EUR (000581) référencé SFIL MINS37657EUR	LA BANQUE POSTALE (repris en gestion par la SFIL à compter du 9/06/2021)	10 000 000 €	10 000 000 €	18/11/2020	le 30/04/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,66%	30ans
042116734476CGP2CUD (000583)	ARKEA	10 000 000 €	10 000 000 €	17/12/2020	le 30/04/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,70%	30ans
MINS35286EUR (000584)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	16/12/2020	le 1/07/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,71%	30ans
MIN 53902EUR(000585)	LA BANQUE POSTALE	5 000 000 €	0 €	18/10/2021	Phase de mobilisation jusqu'au 01/04/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,82%	25ans
59-16734476CGP3CUDUN (000586)	ARKEA	10 000 000 €	8 500 000 €	23/11/2021	8 500 000 € le 28/12/2021 et versement du solde au plus tard le 30/05/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,74%	25ans
1965 - 1972 (000587)	AGENCE France LOCALE	5 000 000 €	70 000 €	07/12/2021	70 000 € le 28/12/2021 et versement du solde au plus tard le 02/05/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,73%	25ans
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2021			41 770 000 €					
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX NON MOBILISES en 2021			11 430 000 €					

Opérations de gestion active de la dette menées au cours de l'année 2021

Opérations de sécurisation de la dette :

Afin de se couvrir contre le risque d'une hausse des taux courts, la Communauté Urbaine de Dunkerque a poursuivi au cours de l'année 2021,

sa stratégie de couverture de taux en souscrivant deux nouveaux instruments financiers sur 2 encours à taux variable. Ces contrats d'option sur taux d'intérêts permettent de se prémunir contre une hausse des taux d'intérêts. La Communauté Urbaine de Dunkerque a acheté par ces opérations une assurance de taux maximal sur une durée de 15 ans, en contrepartie du paiement d'une prime lissée à chaque échéance d'intérêts.

Référence interne	Référence Banque	Contrepartie	Notionnel	Durée de couverture	Option	Emprunt couvert
swap 31	2929115	LA BANQUE POSTALE	4 731 528,44 €	15 ans	prime lissée de 0,18% ; Cap 2,50% sur Euribor 3 mois	SFIL MINS28520EUR (567)
swap 32	11920	CREDIT AGRICOLE CIB	4 731 528,38 €	15 ans	prime lissée de 0,18% ; Cap 2,50% sur Euribor 3 mois	CA CP0167 (561)

Opérations de variabilisation de la dette :

Compte-tenu du contexte de taux longs extrêmement favorable, la Communauté Urbaine de Dunkerque a poursuivi au cours de l'année 2021 sa stratégie de financements nouveaux essentiellement à taux fixe à des conditions particulièrement exceptionnelles. Afin de

maintenir une structure de dette conforme aux recommandations de notre conseil en gestion de dette, avec un risque de taux orienté à 60% à taux fixe et 40 % à taux variable, une opération d'échange de taux (ou swap) a été réalisée pour « transformer » une dette initiale souscrite à taux fixe à taux variable dans les conditions financières reprises ci-après :

Référence emprunt	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	index		
					Année début	Année fin	taux d'intérêt
0421-16734476CGP2 (583)	ARKEA Banque	9 956 875,90 €	29,33	30/01/2022	2021	2051	Taux fixe de 0,70%

Référence instrument financier	Contrepartie	Notionnel	Durée du swap variabilisant	Période		Taux reçu	CBC reçu	Taux payé	CBC payé
				Année début	Année fin				
2966589 (Swap n°33)	ARKEA Banque	9 956 875,90 €	20 ans	2021	2041	Taux fixe à 0,70%	1A	Euribor 3M (flooré à -0,50% et capé à 3%) +0,286%	1A

Partenaires financiers de la communauté urbaine de dunkerque

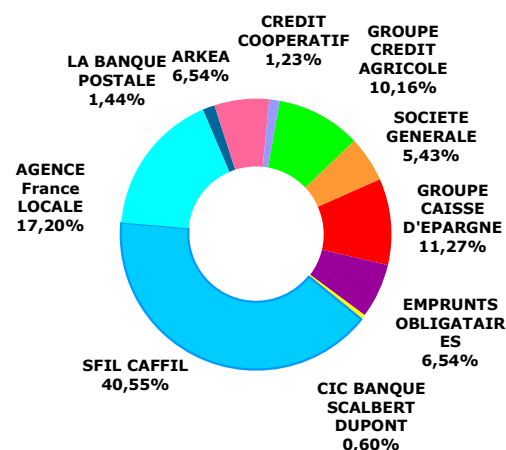
Une dette souscrite principalement (93,46%) auprès des établissements bancaires

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 94 contrats

d'emprunt, ainsi que 23 swaps et options. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur relativement diversifiée au 31/12/2021, avec toutefois une prédominance de deux établissements bancaires (SFIL et Agence France Locale) qui détiennent ensemble 57,75% de l'encours de la dette de LA communauté Urbaine de Dunkerque.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2021	%
SFIL CAFFIL	190 493 805 €	40,55%
AGENCE France LOCALE	80 805 481 €	17,20%
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	48 459 489 €	10,32%
GRUPE CREDIT AGRICOLE	47 742 095 €	10,16%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	30 700 000 €	6,54%
ARKEA	30 698 651 €	6,54%
SOCIETE GENERALE	25 490 969 €	5,43%
LA BANQUE POSTALE	6 771 816 €	1,44%
CREDIT COOPERATIF	5 765 332 €	1,23%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	2 798 660 €	0,60%



CA
2021